

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

(8^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Lundi 11 Avril 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — Déclaration de l'urgence d'un projet de loi (p. 163).
2. — Renvoi pour avis (p. 164).
3. — Mesures financières. — Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi d'habilitation (p. 164).
M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances.
M. Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget.
MM. Lajoinie, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 170).

Discussion générale :

MM. François d'Aubert,
Planchou,
Debré,
Lajoinie,
Anciant,
Germon.

MM. le ministre, Debré.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

M. Goux, président de la commission des finances.

4. — Ordre du jour (p. 185)

PRÉSIDENTE DE M. GUY DUCOLONE,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 8 avril 1983.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi modifiant le code du service national, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Acte est donné de cette communication.

— 2 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur les articles 1 à 6, 11 à 14, 17, 18, 23, 26, 28, 30, 31, 33, 37, 38, 41, 43, 52 à 54, 62 et 64, relatifs à la recherche, du projet de loi sur l'enseignement supérieur dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

MESURES FINANCIERES

Discussion, après déclaration d'urgence,
d'un projet de loi d'habilitation.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre par application de l'article 38 de la Constitution diverses mesures financières (n^{os} 1401, 1416).

La parole est à M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, mes chers collègues, gravité, effort, franchise.

Gravité qui caractérise les problèmes, que nous devons surmonter, et, comme l'a dit notre excellent collègue Christian Goux au Gouvernement il y a quelques jours, l'état d'esprit qui nous anime dans notre soutien au Gouvernement.

Effort, parce que c'est bien à cela que nous convions les Français. Et nous faisons appel à la mobilisation de tous les Français.

Franchise, parce que c'est la condition de l'adhésion à l'effort. Nous devons tous, je crois, nous exercer à abandonner la langue de bois du discours politicien pour tendre vers l'objectivité, avec ce que cela comporte de critique à l'égard de soi-même, bien sûr, et avec ce que cela comporte de risques ou de naïveté. Pourquoi, en effet, se dit-on, concéder un argument à un adversaire qui, pour sa part, ne concède rien ? Que messieurs les assassins commencent. Mais c'est de cet engrenage, souvent consternant, qu'il faut avoir le courage, en particulier aujourd'hui, de sortir, dans l'intérêt de la France.

Je vais m'y essayer aujourd'hui. Ce sera ma forme d'optimisme face à une situation sérieuse qui légitime la procédure des ordonnances, que nous propose le Gouvernement.

Nous devons reconnaître la crise économique internationale profonde, durable, marquée par le grave désordre persistant du système monétaire international, par la contraction générale des activités, par l'exacerbation de la concurrence et par la montée des difficultés des pays en voie de développement.

Face à cette situation qui dure maintenant depuis plus de douze ans — car les premiers symptômes de la crise ont été décelés deux à trois ans avant le premier choc pétrolier — les politiques nationales n'ont jamais pu être coordonnées dans un sens dynamique. Elles ne se sont trouvées coordonnées de facto que dans le sens du freinage, en raison d'une communauté idéologique très largement répandue parmi les décideurs économiques publics ou privés qui dominent les grands pays industriels.

Par rapport à la situation que l'on a connue pendant la crise de 1929, le progrès que l'on peut noter réside dans le fait que la communauté financière et économique internationale s'entend à éviter les catastrophes — du moins jusqu'à présent. Mais elle n'est pas parvenue à s'entendre pour sortir durablement le monde de ses difficultés.

Nous ne devons pas nous faire d'illusions.

Premièrement, nous n'avons pas beaucoup de prise, nous, Français, sur cette situation mondiale. Notre poids industriel reste insuffisant : la valeur ajoutée de notre industrie — ce n'est qu'un exemple —, qui ne représente que 55 p. 100 de celle de la République fédérale d'Allemagne, et le poids du dollar limitent notre marge de manœuvre.

Deuxièmement, le rythme de croissance de l'économie mondiale est durablement atteint, sinon durablement compromis et, dès lors — c'est vrai — le discours de la gauche doit connaître une transformation. Nous avons conçu nos programmes sur la croissance ou sur son anticipation. Nous devons concevoir notre gestion en tenant compte de la stagnation, de la faiblesse et de la précarité des reprises passagères du marché. Toute réforme est aujourd'hui plus difficile, tout changement plus contesté, la stagnation engendrant, hélas ! le conservatisme et le scepticisme du corps social.

Après cette crise internationale, grave et longue, le deuxième élément constitutif de nos difficultés, ce sont les tendances lourdes de l'économie française. Je veux parler de la structure de notre appareil de production de biens et de services je veux parler aussi de la situation sociale que nous connaissons.

Il est vrai que depuis 1945, et singulièrement pendant les décennies 50-60, la France a connu une croissance économique tout à fait remarquable ; une des premières du monde. Pendant toute cette période, les Français ont beaucoup travaillé, beaucoup investi. Portés par une conjoncture économique très favorable et sans précédent dans l'histoire, nous avons modernisé nos structures, développé nos industries, accru la richesse nationale.

M. Yves Lencien. Très bien !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Ce qui, par contre, doit être noté en contrepoint de ce rappel, c'est que les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir pendant cette période ont porté trop peu d'attention à la nécessaire réduction des inégalités. (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)

M. Michel Debré. Ce tableau est inexact !

M. Christian Pierret, rapporteur général. La France est, parmi les grands pays industrialisés, la nation qui connaît les plus fortes inégalités : inégalités des patrimoines ; inégalités des revenus ; inégalités devant la crise. Les récents travaux du centre d'études et de recherche sur les coûts sont, sur ces différents points, accablants. La croissance de la richesse nationale a permis pendant longtemps aux gouvernants d'occulter cette réalité et de laisser s'accumuler dans nos structures économiques, financières et fiscales les éléments constitutifs d'une véritable cristallisation des inégalités sociales. Or, en dehors de l'aspect moral de cette question, on ne soulignera jamais assez à quel point l'inégalité est porteuse d'inflation et d'inefficacité économique, à moins d'aller jusqu'au bout de cette logique, jusqu'à une société duale, c'est-à-dire régressive et — ou — policière.

De la même façon l'expansion a affaibli la vigilance des gouvernements saisis par la facilité en ce qui concerne l'adaptation de notre appareil industriel aux nouvelles conditions du marché international, qui se sont amorcées dans les années 1965-1970, tandis que trop de complaisance vis-à-vis de certaines catégories socio-professionnelles, de certains électeurs, de certaines solidarités de classe, conduisaient à ne pas s'attaquer aux racines structurelles de l'inflation française. (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)

Dès lors, lorsque les temps sont devenus difficiles ; ces handicaps ont pesé et pèsent encore de tout leur poids sur l'économie nationale. Je ne prendrai qu'un seul exemple : le ministre de l'économie, des finances et du budget pourrait nous dire dans quel état lamentable il a trouvé les instruments statistiques et d'études de la direction générale de la concurrence et des prix. M. Raymond Barre pourrait, s'il le souhaitait, nous dire à quel point il lui était difficile et, à dire vrai, impossible de faire passer auprès de ses collègues du Gouvernement et de l'administration ses consignes concurrentielles.

Nos propos sur l'héritage sont taxés de facilité par l'opposition. Nous y renoncerions d'autant plus que le silence, que l'opposition entend nous faire observer sur sa gestion, serait accompagné, de sa part, de la franche acceptation de ses responsabilités réelles.

M. Yves Lencien. On verra les vôtres !

M. Michel Cointat. On attend la suite !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Ces deux premiers éléments — la situation économique internationale et les handicaps profonds de l'économie française — sont, en 1983, aggravés par une conjoncture économique difficile. Nous devons, pour la décrire, balayer devant notre porte.

Nous avons tenté, en 1981, une relance mesurée et modérée de l'économie française, escomptant qu'un relais serait pris dans le courant de 1982 au niveau mondial. Nous avons été déçus dans nos espoirs et dans nos prévisions et, de ce fait, la France s'est mise en porte à faux vis-à-vis de ses grands partenaires commerciaux. La faiblesse structurelle de nos échanges s'est donc trouvée révélée par cette politique économique qui a été prise à contre-pied, malgré elle, tandis que la lutte que nous avons engagée contre l'inflation s'est révélée elle-même insuffisante face aux politiques de déflation engagées par la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne.

Voilà notre part de responsabilités : nous avons ajouté un différentiel de consommation au différentiel d'inflation dont nous avons hérité.

L'état d'esprit dans lequel nous devons examiner le projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre par ordonnances un certain nombre de mesures économiques et financières doit, à ce stade de notre réflexion, me semble-t-il, être gouverné par deux considérations.

Tout d'abord, aujourd'hui le contexte idéologique ne nous est pas favorable. Si des gouvernements étrangers se conduisent vis-à-vis de nous avec un certain *fair-play* et témoignent parfois d'une certaine solidarité, les milieux d'affaires des pays qu'ils gouvernent ne sont pas favorables à l'expérience socialiste en France. C'est un élément qu'il convient de rappeler à ceux qui, parmi la majorité, estiment que le Gouvernement tourne le dos à son programme. Quel meilleur témoignage de la fidélité profonde à notre programme que la persistance de cette hostilité de principe de ces milieux d'affaires internationaux ?

L'autre considération de nature politique, c'est que l'opposition en France, tout en jurant qu'elle respecte le principe démocratique de l'alternance au pouvoir, s'efforce de rapprocher les échéances électorales. Nous l'avons vu le qu'elle s'est essayée à transformer les élections locales en un test national majeur. Nous l'avons vu encore la semaine dernière lors du débat de confiance au cours duquel ce ne sont pas avec des arguments que l'opposition a critiqué le Gouvernement, mais avec des insultes. (*Applaudissements sur quelques bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gilbert Bonnemaison. C'est vrai !

M. Christian Pierret, rapporteur général. En d'autres termes, dans les circonstances actuelles, la France ne peut compter que sur ses propres forces ; la majorité ne peut compter que sur elle-même et sur l'adhésion active des Français. Puisse la majorité prendre la mesure de l'enjeu et ne pas s'affaiblir et affaiblir le pays par ses réticences internes.

L'ensemble des mesures adoptées par le conseil des ministres du 25 mars est tout entier sous-tendu par la décision stratégique fondamentale de demeurer dans le système monétaire européen. Ses deux autres caractéristiques, sur lesquelles il n'est pas besoin d'insister, sont les suivantes :

Agir sur la demande intérieure pour réduire les importations ; Satisfaire de manière non inflationniste les besoins de financement des administrations du secteur public tout en agissant sur la réduction de ces besoins.

La commission des finances a parfaitement compris que la nécessité de réduire rapidement les importations ne nous laissait que peu de marge de manœuvre. Dans ces circonstances, une réduction de la demande était donc inévitable. Cependant la commission des finances attache la plus grande importance à ce que la ponction sur les disponibilités des ménages tienne compte de la situation des familles, comme M. le Président de la République l'a lui-même souhaité. Nous attendons que le Gouvernement fasse, sur ce point, un pas significatif dans notre direction.

Sur le fond, ce dispositif comporte deux inconnues et une contrainte ; il peut aussi susciter deux inquiétudes.

Les deux inconnues sont les suivantes : quel sera l'arbitrage opéré par les ménages entre l'épargne et la consommation ? Quelle sera leur attitude vis-à-vis de l'évolution de leurs revenus nominaux au cours de l'année 1983 ? Ces deux considérations m'amènent à parler de la contrainte irréductible de ce plan, à savoir que, malgré l'impact de certaines mesures de redressement financier de la sécurité sociale sur l'indice des prix, nous devons tenir absolument l'objectif de hausse annuelle défini par le Gouvernement à l'automne dernier, c'est-à-dire 8 p. 100 — et pas plus — pour l'ensemble de l'année 1983.

Les deux inquiétudes concernent bien sûr l'évolution de l'emploi et celle de l'investissement industriel.

La commission des finances a bien noté que le Gouvernement ferait tout ce qui est en son pouvoir pour que l'évolution du chômage soit contenue — à défaut, les équilibres que nous souhaitons retrouver seraient précaires — et pour que l'investissement industriel s'améliore, faute de quoi la recherche d'une croissance équilibrée serait vaine.

Il faut un travail mieux réparti et plus qualifié ainsi que des aides à l'industrie importantes et simplifiées. La semaine dernière, l'exposé de M. le Premier ministre nous a tout à la fois indiqué la voie qu'entendait suivre le Gouvernement sur ces différentes matières et fait sentir — et nous le remercions pour cette franchise — la difficulté de l'exercice.

Y avait-il, mes chers collègues, une alternative à ce plan de rétablissement des grands équilibres ? Il est inutile de nier qu'il y a débat parmi la majorité sur une question centrale qui est celle du protectionnisme. Certains considèrent que, sans des mesures de protection de nos productions nationales, nous ne disposons d'aucune marge de manœuvre par rapport au contexte économique international et qu'en conséquence nous ne pouvons qu'aligner notre politique économique — mais également notre politique sociale — sur celle des grands pays industriels qui sont nos partenaires ; en d'autres termes, ils estiment que l'on ne peut pas mener isolément une expérience authentiquement socialiste.

D'autres considèrent qu'aucune expérience socialiste ne peut être menée sans dynamisme industriel. Or le dynamisme industriel ne peut exister s'il n'est pas nourri par la concurrence mondiale : protéger nos productions — et l'on sait que l'on ne protège pas pour six mois : lorsqu'on entre dans un système de cette nature, on protège pour une génération — c'est prendre le risque de les voir vieillir et, en d'autres termes, de voir la nation s'appauvrir. Tel est le débat de fond qui ne nous sépare pas mais nous confronte.

Il est d'ailleurs clair que nous considérons tous que nous ne devons pas être, pour reprendre la formule qu'a utilisée en commission des finances M. le ministre de l'économie, les « innocents » de l'Europe. Le refus du protectionnisme n'implique pas un « laisser-aller » unilatéral et les intérêts de notre économie peuvent nous conduire à corriger les effets des éventuelles politiques de dumping de nos partenaires dans certains secteurs. De la même façon, le choix fondamental, positif, de rester dans le système monétaire européen implique bien évidemment que le fonctionnement interne de la Communauté économique européenne ne comporte pas des règles qui fassent supporter à des pans entiers de l'économie française — je pense tout particulièrement ici aux montants compensatoires monétaires — le poids de mécanismes devenus aberrants et tournant en sens contraire. (*Applaudissements sur quelques bancs des socialistes.*)

L'avenir du Marché commun serait compromis si cette question n'était résolue rapidement et nous attendons du Gouvernement qu'il fasse preuve à Bruxelles de toute la fermeté nécessaire dans ce domaine.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement et le Président de la République ont tranché.

Ils ont tranché et dès lors il convient de nous réunir pour donner au plan du Gouvernement toute son efficacité. Dans cette perspective, la commission des finances m'a chargé de faire au Gouvernement plusieurs suggestions et remarques.

Premièrement, l'application des principales mesures décidées le 25 mars dernier doit être rapide, ferme, complète. Elle ne peut souffrir aucun flottement, aucune hésitation, aucun retard.

Deuxièmement, il est nécessaire d'exercer une vigilance de tous les instants sur la mise en œuvre des mesures et sur leur efficacité. S'agissant notamment du rapport entre l'épargne et la consommation et des comportements sur les prix, il faut que les réponses des agents économiques aux incitations qui leur sont faites soient bien celles que nous en attendons. En particulier, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, au cas où l'on constaterait une désépargne nette globale, il serait nécessaire de corriger très vite — c'est-à-dire avant Pâques — ce dérapage.

Dans le domaine des prix, les comportements inflationnistes devront être sanctionnés sans délai et sans hésitation. Mais il faut aussi que le Gouvernement complète très vite son dispositif par une action indispensable, je veux parler de la baisse des taux d'intérêt. Il faut, en effet, abaisser le prix du financement de l'investissement, productif notamment. Les taux d'intérêt en

France sont trop élevés pour les emprunteurs. Il est donc indispensable que les prêteurs s'engagent à un moindre taux nominal en sachant que l'intérêt réel à long terme restera positif. Dans l'économie d'endettement qui caractérise si nettement le début des années 1980, les charges financières de tous les agents économiques sont un frein à la reprise des investissements. L'enchaînement vertueux de la baisse du prix de l'argent — qui n'est sans doute que la synthèse de l'ensemble des prix — suppose une mise à niveau de tous les prix, dans les meilleurs délais, en sachant que cet ajustement nominal ne sera durable que si les coûts de production et de vente ne sont pas indexés sur une moyenne générale.

Troisièmement, dans les mois à venir, les pouvoirs publics doivent concrétiser, dans un certain nombre de domaines, les études et les actions entreprises dès l'été 1982. Cela concerne notamment les causes structurelles de l'inflation, l'amélioration de l'efficacité des aides à l'industrie et leur simplification, la recherche d'une meilleure productivité des administrations dont le moyen privilégié doit être la stabilisation globale des effectifs des administrations de l'Etat pendant la durée du plan de rigueur.

Si l'Etat doit montrer l'exemple, allant — pourquoi pas ? — jusqu'à programmer des économies de fonctionnement pour mieux prévoir des dépenses d'investissement, son effort serait vain s'il n'était pas communicatif. Autant dire qu'il doit être phasé et courageux ! Il faut tout à la fois, dans cette phase d'évolution de notre économie, dépenser mieux et dépenser moins. La sécurité sociale, les collectivités locales, les établissements publics doivent contribuer, pour leur part, à l'effort de redressement en agissant sur leurs dépenses. L'un des débats économiques — à moins qu'il ne s'agisse du débat économique d'aujourd'hui — qui concerne le taux des prélèvements obligatoires, serait obscur si l'on ne s'attachait qu'à l'aspect quantitatif. En effet, en période de croissance ralentie, le taux augmente mécaniquement, toutes choses égales par ailleurs.

Une question doit donc être posée : quel niveau de transfert les ménages peuvent-ils accepter ? La réponse sera d'autant plus aisée que l'on veillera à ne point mettre en œuvre des mécanismes de financement qui déresponsabiliseraient les partenaires sociaux.

L'urgence de la réponse — et donc les risques d'improvisation — est moins grande dès lors que l'on agit avec mesure, mais avec résolution, sur les dépenses. Nous devons nous garder de chercher en la matière une porte de sortie aux difficultés d'arbitrage. De ce point de vue, l'arme de la fiscalisation partielle des ressources des régimes sociaux, pour nécessaire qu'elle apparaisse dans la conjoncture actuelle, doit être utilisée avec beaucoup de précautions dès lors que son usage deviendrait durable.

Par ces recommandations, la commission des finances a affirmé sa conviction que le plan du 25 mars n'est pas un ensemble fini. Il marque le début d'un redoublement d'effort pour l'assainissement de l'économie nationale. Il ne faut pas nous dissimuler que nous entrons dans l'ère des épreuves.

M. Michel Cointat. C'est bien vrai !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Le caractère mesuré, mais cependant significatif, des efforts que l'on demande aux Français définit en même temps la dimension de nos devoirs : nous devons réussir et c'est pourquoi la commission des finances vous demande aujourd'hui d'adopter le présent projet de loi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi tout d'abord de remercier le président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, M. Christian Goux, et la commission elle-même d'avoir su ménager le 7 avril dernier le temps nécessaire pour un débat long et approfondi, dont je puis vous assurer que M. Bérégovoy et moi-même saurons tirer les enseignements. Dans le même temps, je remercie M. Christian Pierret, le rapporteur général, pour sa remarquable intervention. S'il le veut bien, j'aurai l'occasion, après avoir entendu tous les intervenants, de reprendre certaines des questions précises qu'il a posées.

La déclaration gouvernementale du 6 avril a permis, à l'issue du discours du Premier ministre, à chaque famille politique de s'exprimer, à la fois sur le passé et sur le présent, en dépassant largement, comme cela est normal, le terrain de l'économique. Permettez-moi de vous proposer aujourd'hui, une approche différente et, à certains égards, plus limitée.

Je ne parlerai pas des héritages, ni ne chercherai à caractériser les erreurs des uns ou des autres. Il y aura d'autres occasions de le faire. Je voudrais plus simplement tenter un diagnostic de notre économie dans une double perspective : à court terme, car vous en êtes tous conscients, il y a un passage difficile à franchir ; à moyen et à long terme, distance sur laquelle nous allons jouer notre capacité à maîtriser la profonde mutation qui secoue l'économie mondiale et, au-delà même de l'économie, nos sociétés, nos manières de vivre et de raisonner.

Je partirai des faits, comme ils sont, incontournables, non pour en tirer un constat de résignation, mais pour mieux situer l'importance, mais aussi les limites, de l'indispensable volonté politique, pour relativiser du même coup l'utilité des affrontements théoriques ou dogmatiques.

J'espère ainsi situer les actions qui vous sont proposées dans un contexte réaliste et montrer la continuité des objectifs et de l'effort, à partir des dispositions prises en juin 1982, en vue de lutter contre les déséquilibres qui ont, de tout temps — je dis bien de tout temps — menacé notre économie. Je veux parler de l'inflation et de notre insuffisante compétitivité.

Ces mesures ne sont pas agréables, certes, mais elles sont justes et appropriées. Elles sont, comme je m'efforcerai de vous le démontrer, parfaitement compatibles avec notre volonté de réduire le chômage et de provoquer le sursaut industriel.

Les faits sont là, incontournables. La crise n'en finit pas. Personne ne peut s'y soustraire, quelle que soit sa puissance. Toutes les recettes ont été essayées. Aucune n'a permis, dans un pays donné, de garantir à la fois le progrès du niveau de vie, le recul du chômage et l'indépendance économique caractérisée par l'équilibre extérieur.

Constat de résignation devant ces expériences ? Point du tout, mais plutôt constat d'humilité intellectuelle et politique.

De cette crise sortira un monde nouveau, mais au prix de bien des transformations, dans les rapports de forces entre les nations, dans les relations Nord-Sud, dans la division internationale du travail, mais aussi, n'en doutez pas, dans la façon de travailler et dans la manière de vivre, ne serait-ce qu'en raison des formidables mutations technologiques en cours.

Dès lors, une question centrale se pose. L'Europe, et dans l'Europe, la France, seront-elles au rendez-vous de ce monde nouveau ? Ces vieilles nations ont su saisir les opportunités de l'après-guerre et réaliser ce que l'on a justement appelé « un miracle économique ». Aujourd'hui, elles sont toutes, sans exception, confrontées au terrible défi de la crise.

Ce qui est en cause, c'est non seulement le présent, et donc la politique conjoncturelle qui doit s'efforcer d'éviter les récifs constitués par l'inflation, le chômage, le déséquilibre extérieur. C'est aussi l'avenir et donc la politique de développement dont la réussite passe non seulement par le sursaut industriel, mais aussi par une adaptation de nos mentalités et de nos comportements à ce nouveau monde en voie de se faire.

Ainsi vivons-nous une période à la fois déroutante et provocante, décourageante et stimulante. C'est alors que se vérifient ou non les qualités d'un peuple à dominer ses humeurs, pour se rassembler et se concentrer sur l'essentiel, sur le vital. Si les faits sont têtus, il est néanmoins possible d'en tirer le meilleur, au prix d'une volonté politique tenace, appuyée sur des forces de vie et d'innovation. Or cette volonté politique, elle existe. Encore faut-il, pour qu'elle s'exerce avec lucidité et efficacité, qu'elle prenne en compte les faits dominants, les faits incontournables.

La mondialisation de l'économie, tout d'abord. Nous, Français, ne sommes pas en mesure d'ignorer ou de nous situer à l'écart de cette évolution. Notre économie, nos entreprises sont de plus en plus imbriquées dans un réseau de relations complexes et solidaires. Quand survient le deuxième choc pétrolier, en 1979-1980, notre revenu réel se trouve menacé d'une perte de 2 p. 100, compte tenu du montant de nos importations d'énergie. Il en va de même quand, de 1979 à 1982, le dollar voit son cours s'accroître de 55 p. 100. Or plus du tiers de nos achats à l'étranger sont libellés en dollar. Conséquence mécanique sur le revenu réel : encore moins 2 p. 100.

A cela, certains répondent, avec, semble-t-il, le bon sens pour eux : pour empêcher cette baisse du niveau de vie, disent-ils, il suffit de produire davantage et de vendre plus à l'étranger. A condition, puis-je leur répondre, que notre pays ait un appareil de production suffisamment compétitif pour être capable d'accroître ses exportations d'un montant équivalent à 3 à 4 p. 100 de son produit national brut. A condition, aussi, que le commerce

mondial soit en augmentation. Or ce n'est le cas ni pour un point ni pour l'autre. Même le pays réputé pour la force de son potentiel d'exportations, l'Allemagne fédérale, n'a pas réussi à éviter une baisse de son niveau de vie et un accroissement considérable du chômage.

Que dire alors de la France qui, à côté de quelques secteurs performants à l'extérieur, a vu son appareil productif lentement décliner, notamment dans les secteurs des biens de consommation et des biens intermédiaires. Au surplus, notre pays n'a jamais pu se doter d'une industrie des biens d'équipement à la dimension de ses besoins et d'une demande mondiale en augmentation constante.

Cela, nous le savions. De même avons-nous observé que ces trente dernières années avaient montré combien l'inflation n'était pas, en France, une poussée périodique de fièvre, mais une maladie congénitale, une sorte de drogue stimulant la production, tout en préservant des équilibres sociaux précaires.

Or, disons le tout net, il n'y a pas de place dans le monde qui vient, dans la guerre économique qui l'enfante, pour des pays qui seraient incapables de se débarrasser du mal inflationniste et d'assurer l'équilibre de leurs échanges extérieurs et, mieux encore, au-delà de cet équilibre, d'être présents par leurs entreprises et par leurs travailleurs dans toutes les parties du globe, partout où surgissent d'énormes besoins de consommation, partout où se construisent de nouveaux pôles de développement.

Pour exister demain, en tant que puissance de premier rang, accepterons-nous aujourd'hui de voir plus loin que le bout de notre nez ou que les limites de l'hexagone, de donner le coup de collier nécessaire, de modifier en conséquence nos jugements et nos manières de vivre, de marquer notre volonté de travailler et d'innover ? Tel est le challenge. Tel est l'enjeu. Bref, il faut relever un défi qui, encore une fois, doit nous stimuler, par son ampleur et par son caractère vital pour l'avenir.

Et c'est là que la volonté politique prend tout son sens, même si les faits sont têtus.

Même si ces défis sont, à certains égards, dramatiques, même si les contraintes sont pesantes, il existe fort heureusement des marges de jeu pour un pays rassemblé et dynamique, pour un gouvernement résolu à ne rien cacher de la vérité et à susciter tous les élans nécessaires en s'appuyant sur sa majorité.

Et, tout d'abord, la volonté de faire en sorte que chaque Française, chaque Français se sente comme un citoyen, un travailleur à part entière dans la société. C'est ce qui fonde — et nous n'y renoncerons pas — pour un gouvernement de gauche son idéal et sa légitimité. Mais allons plus loin et regardons autour de nous. Partout où, depuis le début de la crise, se sont opérés des mouvements spectaculaires dans le domaine de l'économie et de la compétitivité, le système d'organisation du travail associait tous les acteurs de la production — je dis bien tous les acteurs de la production — à l'effort d'innovation et de productivité, de l'ouvrier à l'ingénieur, de l'employé au cadre de direction.

Mesdames et messieurs, que voulons-nous faire d'autre, en France, par le droit d'expression donné aux salariés, par des négociations régulières entre patrons et syndicats ? Quel est le sens des lois sur les nouveaux droits des travailleurs ? Nous voulons par là, dans le pluralisme, réaliser les compromis indispensables et les convergences nécessaires pour gagner la bataille économique en restant fidèles à nos ambitions sociales.

Dans le même ordre d'idées, comment aurions-nous pu construire les fondements sociaux du sursaut national, si nous n'avions pas concrètement marqué notre résolution de réduire les injustices dans un pays qui, quoi qu'on en pense, détenait le ruban bleu des inégalités qualitatives et quantitatives. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

La gauche pouvait-elle, sans renoncer à elle-même, ne pas marquer sa sollicitude pour tous ceux qui n'ont pas de, quoi vivre dignement, qui n'ont pas la possibilité de jouer leurs chances dans la société, et je dirai même de servir cette société.

Nous l'avons fait — oui, nous l'avons fait — tout en sachant ce qu'il en coûterait. Nous avions espéré que, comme cela s'est produit à maintes reprises depuis 1945, cette retance de la demande réactiverait le marché intérieur, redonnerait courage à nos entreprises. Ce ne fut que partiellement le cas, hélas ! Se cumulèrent alors pour accroître le déficit de nos échanges extérieurs, le choc pétrolier de 1978-1979 non absorbé, la hausse du dollar...

M. Edmond Alphandéry. Il baisse !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. ... les insuffisances de notre industrie sur notre propre marché.

Le déficit commercial, déjà de 72 milliards de francs, valeur de 1982, en 1980, passait à 93 milliards de francs en 1982. Chacun comprend que la prolongation d'un tel déficit n'est pas tolérable, qu'elle compromettrait l'action engagée, simultanément, pour muscler notre appareil de production.

Or cette action de rénovation industrielle est bel et bien à l'œuvre. Je pourrai, au cours de la discussion, vous en fournir de multiples preuves. L'ensemble constitue une véritable politique industrielle, pragmatique dans son approche, progressive et réaliste dans sa mise en œuvre. Mais cela demande du temps : l'investissement d'aujourd'hui conditionne les progrès de demain. Encore faut-il ne pas connaître entre-temps un accident de parcours avant même d'être en mesure de recueillir les fruits de cet investissement. Les quatre piliers du redressement sont là : l'investissement, la recherche, l'épargne et la formation.

L'appareil de production de demain comprendra de grandes entreprises à vocation multinationale, ainsi qu'un tissu riche et complexe de petites et moyennes entreprises. C'est la réponse au défi des années quatre-vingt, c'est la solution pour créer des millions d'emplois dans les vingt années à venir. Tant il est vrai que si les technologies nouvelles se substituent, par certaines de leurs modalités, à des travailleurs, elles engendrent aussi, en amont et en aval, de nouveaux besoins, lesquels appellent de nouveaux emplois. L'importance de l'effort engagé se mesure à plusieurs indices. Ainsi, les six entreprises publiques du secteur industriel auront vu passer leurs investissements, depuis la nationalisation, de 19 milliards de francs à 27 milliards de francs en 1983. Ainsi, les entreprises privées ont à leur disposition en 1983, sous forme de prêts bonifiés ou de prêts participatifs, 45 milliards de francs contre 20 seulement en 1980. Ainsi avons-nous, pour favoriser la création et le développement des petites entreprises, créé tout un ensemble d'institutions et de procédures qui leur permettent, si elles ont réussi, de trouver l'argent frais dont elles ont besoin pour poursuivre leur essor. Bref, l'environnement financier des entreprises est là pour stimuler l'innovation et la production.

Le monde français de la recherche constitue de son côté un gisement considérable de progrès, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Une loi de programme a défini les ambitions de la France en ce domaine, mobilisé les chercheurs, fourni les moyens. Je rappelle, pour m'en tenir au seul budget en cours, que la croissance des crédits de recherche a été de 28 p. 100.

L'épargne est non seulement encouragée, mais dirigée vers les placements les plus productifs pour la nation. La loi sur le développement des investissements et la protection de l'épargne, votée par le Parlement, offre, à cet égard, des possibilités variées et adaptées aux motivations diverses de l'acte d'épargner. Le souci d'équité n'a pas été absent de cette politique de réforme de l'épargne, ainsi qu'en témoignent la création du livret d'épargne populaire et la venue de titulaires de revenus moyens sur un marché des obligations qui a connu son volume record en 1982 : 155 milliards de francs, dont plus de la moitié sont allés directement aux entreprises.

Il n'est de richesse que d'hommes, dit-on souvent. C'est une manière de souligner le rôle central de la formation, quatrième pilier de notre effort, avec l'investissement, la recherche et l'épargne.

Le Premier ministre a beaucoup insisté sur la formation dans sa déclaration gouvernementale du 6 avril, fournissant ainsi la démonstration concrète de la priorité donnée à ce patrimoine indispensable à la vie, à la lutte contre les inégalités, au surcroît industriel. Il convient que chaque Française et chaque Français acquière, hors de leur formation première, le savoir et un savoir-faire : le savoir, grâce auquel il est possible de comprendre le monde où nous vivons et de mieux maîtriser sa propre existence ; un savoir-faire, qui ouvre les portes de la vie professionnelle. Sur ces bases, mais sur ces bases seulement, l'éducation permanente peut, lorsque cela s'avère nécessaire, apporter les compléments, redonner confiance en soi-même, permettre un nouveau départ, s'adapter à de nouvelles technologies et manières de produire.

Mesdames et messieurs les députés, vous pouvez ainsi constater que le Gouvernement fait en sorte que la France se prépare intensément aux profonds changements structurels. C'est une œuvre de longue haleine qui exige la mobilisation de tous les talents, qui exige la continuité dans une époque où tout

semble aller tellement plus vite que chacun se désespère d'attendre. Pourtant, le temps et la patience sont deux vertus essentielles pour la réussite du sursaut national. Encore faut-il éviter qu'un accident de la route ne nous fasse perdre le bénéfice de cet investissement en profondeur.

Ce pourrait être le cas si, dans les vingt-quatre mois qui viennent, nous n'étions pas en mesure de nous guérir de nos deux maladies congénitales : l'inflation et l'insuffisance de compétitivité.

De juin 1982 à mars 1983, c'est toujours le même combat que nous avons mené à la fois contre l'inflation et l'absence de compétitivité.

Juin 1982 : une fois de plus, la coexistence entre une France inflationniste et une Allemagne « vertueuse » conduit à une crise de change. Sans remonter trop loin dans le temps, je dois tout de même rappeler que, depuis 1969, il y a eu, pour les mêmes raisons, une dévaluation unilatérale du franc, deux sorties du franc du système monétaire européen, cinq réévaluations unilatérales de la deutsche Mark. Dois-je répéter que de mars 1979, date de création du système monétaire européen, à mai 1981, la différence d'inflation entre la France et la République fédérale d'Allemagne était de l'ordre de 12 p. 100 ? Telle est notre histoire, tel est le handicap que nous devons surmonter.

Mais revenons à la fin de 1982 : les marchés des changes sont à nouveau agités par une poussée spéculative en faveur du deutsche Mark. L'existence d'un fort déficit extérieur rend le franc fragile. Nous avons donc été conduits, le 21 mars, à opérer un nouveau réalignement monétaire.

Pourquoi, se demandent certains, ne pas être sortis du système monétaire européen ? Tout d'abord, parce que nous croyons que la France dominera la crise, en s'appuyant sur une Communauté européenne dynamique. Ensuite, parce que nous savons d'expérience que le flottement de la monnaie n'est pas une solution en soi, qu'il peut même conduire à une perte telle de la valeur de notre monnaie que tout redressement se révèle alors impossible, en raison du poids des importations incompressibles.

Non, la racine du mal est ailleurs. Dans notre complicité permanente avec l'inflation. Dans la compétitivité insuffisante de notre appareil de production.

Nous nous sommes donc attaqués au mal inflationniste. Grâce à un blocage des prix et des revenus, mais grâce surtout à la sagesse civique des Français, nous avons pu ramener la hausse des prix de 14 p. 100 à moins de 10 p. 100. C'est un premier succès qui demande à être conforté et amplifié. Soyez-en certains : nous vivrons mieux avec 8 p. 100, puis 5 p. 100 de hausse des prix qu'avec 14 p. 100. Car l'inflation recrée des inégalités, en dépit du jeu de certaines indexations, et elle accroît au total les coûts des entreprises, même si, pendant longtemps, celles-ci ont pu trouver dans la hausse des prix un moyen d'alléger le poids de leurs dettes.

Il faut donc déclarer la guerre à l'inflation et à ses différentes causes et, ainsi que l'a souligné votre rapporteur général, il convient aussi bien de se préoccuper des comportements traditionnels axés sur le nominalisme des revenus et des prix que des causes structurelles. Je veux parler des rentes de situation, de l'absence de concurrence, des lourdeurs de l'appareil de distribution, de la « graisse » de l'Etat. La tâche est bien engagée, mais son avancée se heurte à bien des résistances, à bien des corporatismes. Sachez que le Gouvernement ne se laissera pas décourager ou intimider par ces multiples obstacles.

D'ores et déjà, et puisqu'il est vrai que nos entreprises ne dégagent pas, en moyenne, des surplus suffisants pour investir et innover, la lutte contre l'inflation leur apportera des allègements appréciables. Dois-je rappeler, mais il le faut devant tant de mensonges, que les coûts salariaux directs et indirects de production verront, en 1983, leur croissance diminuée de moitié — 8 à 9 p. 100 contre 14 à 18 p. 100 durant les trois années précédentes et non pas seulement durant l'année précédente — que les taux d'intérêt ont baissé de deux points en un an et que le mouvement continuera en fonction de la décélération de la hausse des prix.

M. Edmond Alphandéry. Et à l'étranger ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Or, un point de baisse représente une économie de sept milliards de francs pour les entreprises.

J'indique au passage à M. le rapporteur général, rejoignant ses préoccupations, que nous trouvons des éléments encourageants depuis trois semaines dans l'évolution du marché des changes et dans la poursuite de la baisse des taux d'intérêt sur le marché des capitaux à long terme.

Sachez, mesdames, messieurs, que, sans précipitation, nous continuerons dans la voie de la baisse des taux d'intérêt.

Mais c'est dans le domaine du commerce extérieur que le programme de juin 1982 tardait à porter ses fruits. Les raisons en sont multiples, au-delà des handicaps structurels de notre appareil de production : le niveau de consommation s'est maintenu, au détriment de l'épargne ; certains de nos producteurs ont éprouvé des difficultés, heureusement temporaires, tout au moins je l'espère, pour produire et livrer ; nos marchés d'exportation sont en baisse ; le commerce mondial est en recul de 2 p. 100 en volume ; enfin, certaines houffées d'importation ne peuvent s'expliquer que par la volonté de spéculer contre le franc, en accumulant des stocks de précaution.

Un déficit trop important des échanges extérieurs, un déficit de la balance des paiements nécessitent un endettement pour payer la différence. Ce qui était une nécessité dans une phase de décalage économique entre la France et ses partenaires ne doit pas nous entraîner dans un engrenage funeste. Voilà pour quoi nous ne pourrions franchir ce mauvais passage qu'en réduisant nos dépenses en devises, par tous les moyens compatibles avec nos engagements internationaux et nos ambitions de politique étrangère. Et tout cela, monsieur le rapporteur général, sans devenir les innocents de l'Europe et les inconnus du libre échange.

Le plan de redressement qui vous est proposé, mesdames et messieurs les députés, vient donc renforcer le dispositif mis en œuvre en juin 1982. Il s'efforce de concilier — je souligne bien ce point — l'efficacité et la solidarité, de telle sorte que chaque Français, conscient de l'enjeu, apporte sa contribution à la mesure de ses moyens et juste à la mesure de ses moyens. Chacun doit savoir, ainsi que l'enseigne l'expérience d'autres pays qui n'ont pas su arrêter à temps l'engrenage de l'endettement, que plus tardive est l'application du remède, plus amère est la potion. Fort heureusement, nous n'en sommes pas encore là !

L'exigence est simple : nous devons moins dépenser en devises. Comment ? En diminuant nos séjours à l'étranger, en réduisant la demande globale et donc la part qui va aux importations, en épargnant davantage, enfin en nous mobilisant pour acheter français et pour exporter.

Moins dépenser à l'étranger en 1983, économiser, par ce moyen, sept milliards de francs en devises, est-ce trop exiger ? Je vous pose la question. Valait-il mieux, pour obtenir l'effet équivalent, réduire de 1 p. 100 de plus le revenu de tous les Français ? Bien sûr que non ! La prise de conscience étant faite, chacun comprendra que la solution retenue était socialement la plus juste.

Diminuer les déficits publics de 45 milliards de francs au total, c'est contribuer à une meilleure affectation de l'épargne disponible, c'est diminuer sensiblement l'appel aux emprunts à l'étranger, et cela aussi est important. Les économies seront réalisées de telle sorte que les investissements utiles soient préservés ou simplement étalés dans le temps.

Diminuer les déficits publics, c'est aussi contribuer, de la manière la plus équitable, à l'équilibre des comptes sociaux. Là-dessus, point d'illusion : tous les pays développés rencontrent les mêmes difficultés, car les dépenses de maladie augmentent à un rythme annuel de 4 à 6 p. 100 en volume, les dépenses de retraite de 2 à 4 p. 100, alors que le revenu des citoyens ne s'accroît que modérément. L'option est simple : ou bien diminuer la dépense, ou bien accroître les cotisations au dépens du revenu disponible. Le Parlement en débatera chaque année, après que les partenaires sociaux, pour les régimes dont ils sont responsables, auront fait connaître leurs décisions et leurs propositions.

En prélevant une cotisation de 1 p. 100 sur les revenus impossibles de 1982, notre objectif est non seulement de réduire la demande globale, mais aussi d'expérimenter une forme de concours plus générale, plus solidaire, au financement de notre protection sociale. C'est sur la base de cette expérience, sur cette philosophie d'une solidarité élargie, que le Parlement aura à débattre au fond, au cours de la présente session.

Diminuer les déficits publics, mais aussi accroître l'épargne pour réduire la demande globale, afin de donner des atouts à notre action à long terme, qui est entièrement centrée sur le sursaut industriel. Cette contribution revêt un caractère obligatoire, sous la forme d'un emprunt égal à 10 p. 100 de l'impôt payé en 1982 sur les revenus de 1981, ainsi que de l'impôt sur les grandes fortunes. Les personnes payant moins de 5 000 francs d'impôt seront dispensées de souscrire obligatoirement à cet emprunt.

C'est ainsi que pourront être dégagés, dès le mois de juin, 14 milliards de francs. Mais cette opération exceptionnelle, rendue nécessaire par la situation de notre commerce extérieur, ne doit pas faire oublier la politique ambitieuse de l'épargne volontaire que nous avons mise en œuvre. Elle sera complétée par d'autres mesures, à commencer par une amélioration de l'épargne logement — à un moment où le secteur du bâtiment repart — avec, je le souligne, des incitations particulières en faveur des familles.

Efficacité et solidarité, ai-je dit. En ce qui concerne l'efficacité, le problème était de prélever sur la demande intérieure, ni trop ni trop peu, mais assez pour que nous cessions de consommer 103 alors que nous ne produisons que 100. Pour la solidarité dans l'effort, je voudrais rappeler pour l'instant, me réservant de revenir sur ce point en répondant aux intervenants, que deux foyers sur trois sont dispensés de souscrire à l'emprunt obligatoire et qu'un foyer au moins sur trois ne paiera pas la contribution de 1 p. 100, étant entendu qu'il sera tenu compte, pour cette dernière opération, de la situation familiale des intéressés, sous une forme simple.

Ramenons donc les choses, mesdames, messieurs les députés, à leurs justes proportions et gardons-nous de dramatiser. C'est précisément parce que nous faisons l'effort avant qu'il ne soit trop tard que celui-ci est supportable et ne compromet pas la réalisation de nos ambitions à moyen terme. C'est précisément parce qu'aujourd'hui, comme depuis mai 1981, la solidarité est une réalité en marche que le pays ne demande rien ou peu à ceux qui, de toute manière, doivent conserver les acquis obtenus depuis mai 1981 ; je songe en particulier aux retraités, aux prestations familiales, aux bas salaires et au revenu agricole, qui s'est redressé en 1982.

Je le répète, ces actions sélectives en faveur des plus défavorisés d'entre nous seront poursuivies, même pendant cette période, de même que sera continuée la politique tendant à plus de justice fiscale.

Pour atteindre nos buts, nous avons un atout essentiel, trop souvent ignoré : une économie contractuelle.

Franchir l'écueil du court terme sans sacrifier le long terme, tel est bien l'objectif, car ce serait sacrifier le long terme que d'obtenir le retour aux équilibres par un accroissement notable du chômage, gangrène de la société industrielle. Car ce serait sacrifier le long terme que de créer une situation défavorable à l'essor de la production nationale et de l'investissement.

En réalité, ce plan de rigueur, comme certains l'appellent, vise à tout le contraire : à nous redonner des marges de manœuvres, des marges de jeu dans un monde en crise et aux contraintes pesantes, pour produire mieux et plus, pour produire français, pour créer des emplois, pour approfondir l'effort de justice sociale.

La réussite, vous le savez, ne peut dépendre uniquement de la résolution du Gouvernement et de l'action de l'Etat. Elle résultera de la convergence des efforts de tous, chacun à sa place, et il n'y a pas de modeste ni de négligeable. Par conséquent, ni étatismes étouffant, ni laisser-aller aveugle. Sachons, plus qu'hier, agir par la voie du contrat. La politique contractuelle permet en effet à chaque groupe non seulement de défendre ses intérêts dans la limite du raisonnable, mais de débattre des modalités de son concours à l'effort collectif.

Dans la phase qui commence, trois terrains d'élection s'offrent à la concertation et à la négociation : le commerce extérieur, l'investissement, l'emploi.

Le commerce extérieur est véritablement notre talon d'Achille, c'est le domaine où nous n'avons pas su faire notre révolution culturelle, nous adapter à la nouvelle donne de l'économie mondiale. Alors que l'économie se mondialise, que de nouveaux compétiteurs envahissent notre marché, allons-nous, oui ou non, changer de vitesse ? Chacun est sollicité : notre appareil de distribution de passer des contrats à long terme avec des producteurs français, nos grandes entreprises d'accorder la priorité à leur propre balance des échanges extérieurs, nos champions à l'exportation d'aider petites et moyennes entreprises à pénétrer sur les marchés étrangers, nos banques de faire bénéficier nos entreprises plus qu'elles ne le font de leur connaissance des pays étrangers et de leur savoir faire. L'Etat, pour sa part, encouragera ces différentes formes de collaboration au service de l'équipe de France, je veux dire de l'économie française qui doit former enfin une véritable équipe.

En ce qui concerne l'investissement, ainsi que je l'ai déjà souligné, les moyens ne manquent pas, les restructurations nécessaires sont largement assurées. Notons également que la lutte contre l'inflation va améliorer les comptes des entreprises. Nous devons diriger le maximum d'épargne vers notre appareil

de production de biens et de services. Les prises de position syndicales, depuis deux ans, montrent l'intérêt croissant que les organisations syndicales portent au sursaut industriel. Elles veulent y contribuer, y associer les travailleurs. C'est une chance immense pour la France : ne la laissons pas passer.

Que les comités d'entreprise débattent, en toute clarté, et qu'on leur en donne les moyens, des objectifs de l'entreprise et des conditions de leur réalisation. Que, par des accords emploi-compétitivité comme l'a proposé le groupe communiste, les travailleurs soient stimulés dans la recherche d'une meilleure productivité et en tirent légitimement un bénéfice, soit sous forme de primes, soit sous forme d'une réduction du temps de travail. Que, dans ces mêmes accords, on s'attache à concilier l'amélioration des conditions de travail avec la recherche d'une plus grande efficacité dans la production.

Enfin, et c'est une nouveauté, que, par la négociation des fonds salariaux, les travailleurs puissent, de leur plein gré, consacrer une partie de leurs augmentations de salaires à l'investissement, mais qu'ils puissent, en contrepartie, en contrôler la mise en œuvre et utiliser le surplus dégagé, par exemple à des opérations de partage du travail et donc de création d'emplois nouveaux. Ces fonds salariaux seront bien entendu la propriété des salariés, en capital et en intérêts. Ils pourront être, selon certaines modalités à discuter avec les partenaires sociaux, encouragés par des concours publics.

En ce qui concerne l'emploi, enfin, si la réduction de la demande était urgente et vitale pour stopper l'hémorragie des devises, ce n'est pas une raison pour se réfugier dans la dichotomie classique : ou l'emploi ou le retour aux équilibres. Notre action doit s'inscrire en faux contre cette sorte de fatalité, au demeurant pas toujours vérifiée. Tout d'abord, en saisissant les occasions de la reprise économique qui semble se dessiner dans le monde occidental.

Nos entreprises doivent se préparer à répondre à une relance de la demande internationale et donc à relever le montant de leurs exportations. Elles doivent le faire aussi par l'investissement, qui crée des emplois en amont et en aval. Mais c'est là l'œuvre de tous, et en particulier de l'Etat, qui doit mener une politique plus active de l'emploi et du marché du travail.

Que pèse, mesdames, messieurs les députés, la menace de 100 000 chômeurs de plus, qui n'est que le résultat mécanique d'une étude sur la réduction de la demande intérieure, en face des possibilités énormes et encore non explorées pour créer des emplois ?

Je le répète avec insistance : nous avons les moyens de stabiliser le chômage. Les contrats de solidarité n'ont pas encore exercé leurs pleins effets mais je cite d'autres moyens sans prétendre être exhaustif : le développement du travail à temps choisi ; la création d'un troisième secteur d'activité composé de petites unités de production où l'on travaillerait autrement, sous des formes coopératives ou associatives ; l'extension des possibilités d'emploi pour l'artisanat, qui ne demande qu'à créer de nouveaux emplois ; une gestion des bassins d'emploi plus proche des réalités et plus dynamique ; une réponse rapide aux offres d'emplois non satisfaites, qui sont actuellement en très nette augmentation. Il y a, là aussi, de vastes champs ouverts à la politique contractuelle et à l'action concertée.

Je recevrai, dans les jours qui viennent, et en étroite collaboration avec le ministre de la solidarité et des affaires sociales, qui fera de même de son côté, les organisations patronales et syndicales afin de mettre au point les bases de cette vaste relance de la politique contractuelle. Rien n'est figé, tout est ouvert pour rassembler les idées et les propositions, pour conjuguer nos efforts afin de réussir. Nous devons réussir. Nous pouvons réussir. J'en ai pour ma part l'intime conviction.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'air du temps, dit-on, n'est pas bon. Peut-être. Dans les autres vieilles nations industrielles comme en France, ce n'est pas sans morosité ni irritation que l'on a affronté ces temps difficiles. Les années quatre-vingt seront périlleuses. Raison de plus pour puiser, comme toujours dans notre histoire, les raisons d'espérer et de combattre. A côté du formidable enjeu qui nous sollicite, que pèsent les corporatismes toujours en éveil, les petits renoncements qui, mis bout à bout, mèneraient, hélas ! inéluctablement au déclin ?

Il faut donc nous battre. A l'extérieur, pour trouver des issues aux désordres économiques et monétaires mondiaux. Nous battons sans concessions en préservant les intérêts de la France.

Nous nous y employons souvent avec succès, comme le montrent les progrès encore timides dans les relations Nord-Sud, le renforcement de l'action des grandes institutions internationales,

la prise de conscience en faveur d'une relance de la Communauté européenne, encore que, dans ce domaine, la France ait des raisons d'être insatisfaite. Qu'il s'agisse de la persistance des montants compensatoires dommageables à la compétitivité de notre agriculture, de l'absence d'une politique industrielle concertée ou d'une position commune suffisamment vigoureuse vis-à-vis des partenaires commerciaux extérieurs, la France a beaucoup à demander à l'Europe, et croyez-le bien, elle le fera avec fermeté et sans renoncement.

Car nous savons que notre salut dépend aussi d'une meilleure organisation des échanges mondiaux et des marchés des changes, comme de l'aide indispensable aux pays qui souffrent de la famine et de la pauvreté et qui sont, croyez-moi, bien au-delà des limites de la rigueur et même de l'austérité.

Mais nous ne demeurerons fidèles à la vocation universelle de la France que si nous triomphons de nos démons internes — l'inflation et le manque de combativité économique — que si nous acceptons enfin de voir loin et large. Alors, dans le respect des justes intérêts de chacun, nous saurons trouver les voies du nécessaire dépassement et dessiner un avenir attrayant pour ceux qui nous suivront. L'économie a donc besoin d'un grand élan : ce sera la mission du IX^e Plan, dont vous aurez à débattre. Mais elle a besoin aussi, je voudrais vous en persuader, de cette action obscure qui construit, jour après jour, les bases de la prospérité et qui, au total, fonde la vraie sagesse des nations. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Je demande une suspension de séance d'une demi-heure environ afin de permettre au groupe communiste de se réunir.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à dix-sept heures vingt.*)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la discussion générale, la parole est à M. François d'Aubert, premier orateur inscrit.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, mes chers collègues, aujourd'hui dans ce débat sur les ordonnances, le Gouvernement est notamment représenté par un ministre, M. Jacques Delors, dont le bilan et le projet sont simples.

En charge de la monnaie et de la défense du franc, il a été l'artisan de trois dévaluations en vingt mois et d'une baisse de 32 p. 100 du franc par rapport au mark.

M. Robert-André Vivien. Tout est là !

M. Jean-Claude Gaudin. Ce n'est pas mal !

M. François d'Aubert. En charge des comptes extérieurs, il a été le pourvoyeur de l'endettement le plus considérable que la France ait jamais connu.

M. Maurice Faure. Mais non !

M. François d'Aubert. En charge de l'économie, il aura été l'inventeur de la fausse croissance par la relance inconsidérée de la consommation avant d'être celui de la vraie croissance zéro par le freinage brutal de cette même consommation.

Enfin, en charge du Trésor public, il a accepté, d'abord, avec entrain, tous les déficits publics et, ensuite, l'emhalledement de la planche à billets.

Au bilan exécrable du ministre de l'économie et des finances s'ajoute celui d'un « socialisme à la française » déconsidéré par ses caprices idéologiques, et je pense aux nationalisations, par un certain reniement de ses promesses sociales — on donne d'une main pour reprendre de l'autre — et par la persistance de ses mensonges...

M. Christian Pierret, rapporteur général. Soyez sérieux !

M. François d'Aubert. ... puisqu'il ne devait pas y avoir une politique d'avant les municipales et une politique d'après les municipales.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, grâce à vos efforts conjugués, la France subit la triple épreuve de l'humiliation, c'est la dévaluation, de la dépendance, c'est l'endettement, et de l'austérité, c'est votre plan.

M. Jean-Claude Gaudin. Beau bilan !

M. François d'Aubert. Qu'un plan de redressement soit nécessaire est incontestable. Mais que vous l'ayez décidé ne minimise en rien votre responsabilité dans la situation qui l'a rendu indispensable, sauf à provoquer dans les mois à venir la banqueroute de notre économie.

Si vous en êtes arrivés à ce plan, pour arrêter cette « machine infernale » dont vous étiez pourtant un peu le chef artificier, c'est d'abord parce qu'en juin 1981 vous avez cru ou plutôt tenté de faire croire que la France pouvait, impunément, faire cavalier seul. Vous êtes d'autant plus impardonnables que tous les experts de l'économie savent bien que, en France, un dopage artificiel et brutal de la croissance provoque quasi structurellement, quasi automatiquement une augmentation deux fois plus rapide des importations.

M. Jean-Claude Gaudin. Il ne le savait pas !

M. François d'Aubert. D'eu la détérioration formidable de notre balance commerciale et la relégation au chapitre des rêves, déçus de la fameuse reconquête du marché intérieur, abandonnée en fait aux entreprises étrangères, ravies de bénéficier d'une telle aubaine. En deux ans, les marques automobiles étrangères ont ainsi gagné de 8 à 9 p. 100 du marché français. Voilà vos résultats !

Si vous en êtes arrivé à ce plan d'austérité, c'est aussi parce que vous avez précipité la France sur la pente, maintenant vertigineuse, de l'endettement extérieur.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, nous souhaiterions savoir exactement combien représente, en endettement brut, la dette de la France, c'est-à-dire celle de l'Etat, des entreprises privées, mais aussi des entreprises publiques comme la S.N.C.F. ou l'E.D.F., qui empruntent à l'étranger pour financer non des investissements mais leurs déficits. Des chiffres sont cités : 300 milliards ou 350 milliards d'endettement. Nous voudrions connaître, aujourd'hui, les chiffres officiels du ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Edmond Alphandéry. Très bonne question !

M. François d'Aubert. Le résultat de cette politique d'endettement est clair : comme le dit M. Jobert, « les affaires de la France sont désormais sous le contrôle et sous la main de l'assistance européenne ou internationale ». A cette lente érosion de notre indépendance s'ajoute l'hypothèque financière qui pèse désormais sur tout plan visant à assainir nos comptes extérieurs.

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui !

M. François d'Aubert. En 1983, la charge des emprunts sera de 50 milliards de francs et, en 1986, de 80 milliards de francs au moins.

M. Raymond Douyère. L'emprunt Giscard coûte cher !

M. François d'Aubert. En 1986 ou 1987, vos successeurs devront sans doute — le Mexique est aujourd'hui dans cette situation — emprunter pour payer vos dettes. Ce sera là votre héritage.

Et certains aujourd'hui de s'interroger, non sans raison, pour savoir ce qui, du maintien comme ministre des finances de l'auteur de trois dévaluations ou de l'expulsion en fanfare de quarante-sept espions soviétiques compte le plus pour rassurer les milieux financiers internationaux sur la qualité de la signature de la France.

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. François d'Aubert. Si vous en êtes arrivé au plan d'austérité, c'est enfin parce que votre plan de rigueur de juin a échoué. Finalement, le sacrifice historique que représentait le double blocage des prix et des revenus aura été vain et vous avez même raté votre opération, qui était intéressante et qui demeure indispensable, de désindexation des salaires sur les prix en prévoyant des clauses de sauvegarde.

Il est vrai que ce plan de rigueur perdait toute crédibilité avec un budget 1983 miné par des trucages multiples, par un déficit de 117 milliards de francs et avec des entreprises publiques qui commençaient à devenir ce gouffre financier que nous avions prévu lors du débat sur les nationalisations.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. François d'Aubert. Des excuses, des circonstances allénuantes, des boucs émissaires, vous en avez jeté en pâture à l'opinion publique : le mark, le dollar, et, surtout, l'héritage, il faut bien le dire, ont été jetés pêle-mêle.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est la carence !

M. François d'Aubert. Mais aujourd'hui, on s'en rend bien compte, ce n'est pas le mark qui est trop fort, c'est l'économie française qui est trop faible.

Quant à l'effet du dollar, c'est aussi la marque de la défiance des opérateurs internationaux à l'égard de votre politique et celle de l'appréciation négative qu'ils portent, malheureusement à raison, sur les performances mauvaises de l'économie française.

Quant à l'héritage, comment pouvez-vous prétendre qu'il était si mauvais, alors qu'il vous a permis de distribuer autant en si peu de temps ?

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. François d'Aubert. Et, comme vous le rappelait récemment un article du Monde dans lequel il vous était demandé davantage de « rigueur dans la démonstration », à trop vouloir rejeter sur les gouvernements précédents tous les problèmes qui assaillent celui dont vous faites partie, vous avez fait surtout apparaître vos propres contradictions.

Aujourd'hui, résultat et rétrospective de ces échecs : le plan d'austérité, le plan Delors, à la fois humiliant et désespérant.

Oui, humiliant parce qu'il révèle la mise sous influence constante de l'économie française. Quelle leçon ! Après avoir, pendant un an, triché avec la discipline européenne, vous avez été réduit, par votre propre faute et non par celle de vos partenaires allemands dérisoirement accusés d'arrogance, à subir cette discipline, à vous faire dicter un plan de rigueur en juin dernier, un plan d'austérité aujourd'hui, à accepter deux taux de dévaluation en neuf mois et des montants compensatoires monétaires qui pénalisent encore un peu plus notre agriculture.

Et dire que la dernière dévaluation a pu être présentée, non sans une certaine complaisance, comme une sorte de performance, de victoire personnelle du ministre français de l'économie, alors qu'elle était en réalité un échec supplémentaire pour la France !

La France n'est heureusement pas sortie du S.M.E. C'est une chance, après que vous avez, pendant des mois, fait naviguer notre pays à contre-courant de l'Europe, cherchant à faire de ce S.M.E. non une discipline communautaire à respecter, mais le paravent de votre politique laxiste et un garde-fou contre les débordements de vos amis socialistes.

Votre plan est désespérant, car il n'offre aucune alternative. Ce serait l'austérité « bête et méchante », gratuite, sans avoir pas, en amont, vingt mois d'erreurs et une situation économique justifiant effectivement un plan de redressement.

Mais c'est un plan qui va organiser la déflation, comme l'ont fait, en 1935, certains gouvernements de droite.

M. Jean-Claude Gaudin. Ah, ah !

M. François d'Aubert. Vous allez nous dire que ce n'est pas du Laval...

M. Edmond Alphandéry. C'est du Laval de gauche !

M. François d'Aubert. Mais, en fait, ça ressemble à du Laval, ça a le goût du Laval, même si ce n'est pas du Laval ! (*Sourires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Et ça conduit au même but !

M. François d'Aubert. Aujourd'hui, vous nous prévoyez la « stagflation », ce mélange de récession et d'inflation.

C'est sans doute le plus important plan de congélation de l'économie française jamais mis en œuvre.

Croissance zéro, baisse de la consommation de 0,5 à 1 p. 100, au lieu de l'augmentation prévue de 1,5 p. 100 par ce que vous appelez maintenant le « budget d'automne ». Elle est sans doute votre conception du budget : nous avons maintenant des budgets corrigés des variations saisonnières.

On déplorera sans doute aussi une baisse de l'investissement : en fait, toutes les locomotives de la croissance sont volontairement enfermées au garage.

Seule, peut-être, l'exportation... Mais vous-même ne semblez pas y croire. Il est vrai que votre politique étrangère commence à coûter cher en marchés perdus. Il suffit de mesurer le déficit commercial que nous avons avec l'Union soviétique : neuf milliards de francs.

En principe, nous risquons de connaître également une relance de l'inflation du fait des hausses de tarifs publics qui étaient, c'est vrai, nécessaires. Mais pourquoi ? Parce que, pratiquant une politique d'indices digne des meilleurs temps de la IV^e République, vous aviez différé ces hausses.

Seul le Premier ministre aujourd'hui — je pense, en fait, qu'il est le seul, lui, cet incorrigible optimiste — se hasarde à penser que le taux de l'inflation pourra être ramené à 5 p. 100 en 1984. Je vous demande, monsieur le ministre, si vous êtes prêt à prendre le pari que le taux de l'inflation en France sera effectivement ramené à ce chiffre l'année prochaine.

Ce plan est désespérant parce qu'il est ravageur pour l'économie française et aussi parce qu'il risque de ne pas être suffisant. Un peu partout, les gens nous posent la question suivante : « Les sacrifices, serviront-ils à quelque chose ? ». Il faut leur répondre : oui, ils serviront à en préparer d'autres !

Comment ce plan, en effet, n'appellerait-il pas un autre plan en 1984 alors que l'endettement de la France va se poursuivre au rythme de 100 milliards de francs en 1983, alors que l'objectif avoué est de supprimer le déficit commercial en deux ans mais que le prélèvement de 2 p. 100 sur le P.I.B. ne permettra que de le réduire à 45 milliards cette année, c'est-à-dire seulement de moitié.

En décidant de pérenniser la contribution de 1 p. 100, monsieur le ministre, vous accédez d'ailleurs vous-même l'idée qu'il faudra continuer les sacrifices l'année prochaine, voire y aller plus fort si, par hasard, ceux qui consomment ne veulent pas épargner et souhaitent tout simplement préserver leur niveau de vie.

Voici donc un plan qui est sans perspectives économiques et dont le seul avenir est probablement d'être encore durci dans les prochains mois par un nouveau tour de vis.

Quelle sera la moisson en 1985-1986 ? Une moisson de mauvaises herbes. Je ne crois pas que ce soit ce qu'attendait le Premier ministre.

Votre plan est aussi sans perspectives sociales. Je dirai même qu'il est fondamentalement antisocial... (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. C'est pourtant vrai !

M. François d'Aubert. Ce n'est pas la peine de rire !

Ce plan est antisocial dans sa philosophie, car son but est tout simplement de prélever 65 milliards de francs sur la consommation, ce qui ne peut être obtenu que par un prélèvement sur la consommation populaire, celle des familles moyennes, celle des familles modestes, en provoquant la baisse de leur pouvoir d'achat. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Il dit la vérité et cela ne vous plaît pas !

M. François d'Aubert. Ce plan est antisocial dans ses modalités, avec son emprunt obligatoire, ce prélèvement de 1 p. 100 qui s'appliquera aux ménages modestes, aux familles moyennes.

Il est antisocial dans son objectif, car la priorité au chômage est tout simplement abandonnée. D'autres que moi, sur les bancs des socialistes, l'ont remarqué même si, d'un certain côté de l'hémicycle, on ne s'en est, apparemment, pas encore aperçu !

M. Jean-Claude Gaudin et M. Robert-André Vivien. Si, ils s'en sont aperçus maintenant !

M. François d'Aubert. Ce plan d'austérité est antisocial dans les résultats escomptés sur l'emploi : ainsi que vous l'avez reconnu en commission des finances jeudi dernier, monsieur le ministre, il garantit, par la baisse d'activité qu'il organise, 15 000 chômeurs supplémentaires par mois à partir de juin, c'est-à-dire 100 000 chômeurs de plus en fin d'année.

M. Jean-Claude Gaudin. Et voilà !

M. François d'Aubert. Et — faut-il l'ajouter ? —, il présente des chances dérisoires de faire moins, car votre système de soutien artificiel à l'emploi est, dès maintenant, à bout de souffle.

M. Robert-André Vivien. Et — une couleur ! Une ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Monsieur Vivien, je vous en prie, ne commencez pas à interrompre !

M. François d'Aubert. En dehors de ses causes et de ce qu'il représente potentiellement de régression sociale et de récession économique, ce plan est à la fois improvisé, inadapté et incomplet.

Nous ne voterons pas l'habilitation, d'abord, c'est vrai, parce que ce plan est improvisé.

Vous annoncez une cotisation exceptionnelle de 1 p. 100 sans même savoir comment elle pourra être perçue.

Vous annoncez un régime draconien de contrôle des changes pour les vacanciers sans mesurer l'ampleur des réactions qu'il va provoquer.

M. Jean-Claude Gaudin. Il recule sur ce point !

M. François d'Aubert. Ce contrôle profite à certains, c'est vrai, qui, peut-être mieux informés — je le dis avec un point d'interrogation — parviennent à tirer leur épingle du jeu. Le Club Méditerranée, par exemple, voit, tout à fait par hasard, ses actions grimper. Nous aimerions connaître, à ce sujet — cela entre précisément dans le cadre du contrôle parlementaire — l'avis de la C.O.B., la commission des opérations de bourse. Ce même Club Méditerranée se livre à une publicité tapageuse et imaginative dont tous les arguments chiffrés mériteraient néanmoins une vérification détaillée.

S'il ne s'agissait de l'atteinte à une liberté essentielle pour les Français, celle de voyager, tout cela ne ferait pas sérieux. Tout cela montre que les évaluations de votre plan sont promises à vivre sous le régime de l'approximation et de la correction permanente. En effet, ce plan est une improvisation bureaucratique. C'est aussi une improvisation politique — il suffit de voir cette réunion de trois quarts d'heure du groupe communiste encore que l'on peut se demander s'il ne s'est pas agi de refaire le coup du jour de la formation du Gouvernement, où l'on a laissé allumées, jusqu'à onze heures du soir, les lumières de l'immeuble de la place du colonel Fabien pour essayer de prouver que l'on servait à quelque chose. (*Murmures sur divers bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. François d'Aubert. En réalité, ce plan est aussi le fruit d'une certaine improvisation gouvernementale.

Dommage que M. Le Pors ne soit pas actuellement au banc du Gouvernement...

M. Robert-André Vivien. Il a peut-être démissionné !

M. François d'Aubert. ...sinon nous lui aurions demandé ce qu'il pense faire des clauses de sauvegarde qu'il souhaite pour la fonction publique mais que vous ne souhaitez pas appliquer.

Et vous voudriez qu'avec tout cela votre plan nous inspire confiance.

Nous ne voterons pas non plus ce plan parce qu'il est inadapté à la situation qu'il convient de redresser.

L'objectif ne devait pas être la seule lutte contre le déficit du commerce extérieur mais aussi le rétablissement rapide de tous les grands équilibres et une attaque frontale contre les quatre grands déficits que vous avez ouverts — celui de l'Etat, celui des entreprises publiques, celui de la sécurité sociale et, bien sûr, celui de la balance des comptes, déficit qui n'est pas exactement la même chose que celui de la balance commerciale car il a triplé en un an alors que le déficit de la balance commerciale n'a que doublé, si j'ose dire, pendant la même période.

Les modalités de ce plan, ce ne devait pas être de demander autant à l'impôt et à une politique des revenus surannée et si peu aux économies de dépenses improductives, au mépris des promesses faites par le Président de la République en matière de prélèvements obligatoires.

Les modalités de ce plan, ce ne devait pas être non plus de demander les deux tiers des sacrifices et des efforts aux ménages et un tiers seulement au train de vie de l'Etat et du secteur public.

Nous ne voterons pas non plus cette loi d'habilitation, car votre plan est incomplet, monsieur Delors.

On attendait mercredi un volet industriel. On avait été applaudis. Et ce fut un babillage industrialo-culturel de M. Mauroy, sans rapport avec les difficultés actuelles et futures des entreprises françaises. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Plusieurs députés socialistes. Vous-même, que faites-vous actuellement ?

M. Dominique Frelaut. Vous avez été orfèvre en la matière pendant vingt-trois ans !

M. François d'Aubert. Votre incapacité à renoncer à l'incantation industrielle et à présenter une approche cohérente des problèmes des entreprises devient aujourd'hui franchement dramatique.

Ainsi, par exemple, attend-on toujours « la » politique industrielle, mais celle-ci est une arlésienne qui en est déjà, en vingt mois, à son quatrième mari avec M. Fabius. (*Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Et à son quatrième ministre !

M. François d'Aubert. On attend toujours aussi une moins grande réverie : la création de dix mille entreprises, c'est très bien, mais, apparemment, M. Mauroy ne sait pas qu'il y en a vingt mille en difficultés.

On attend également toujours de votre part un peu moins de « restriction mentale ». Ainsi sur les 20 milliards de francs promis aux entreprises nationalisées, il faut préciser, monsieur le ministre, que l'Etat ne joue en réalité son rôle d'actionnaire qu'à hauteur de 10 milliards de francs, et encore plus de 6 milliards de francs iront-ils, à fonds perdu, à la sidérurgie !

En fait l'industrie française est aujourd'hui exsangue.

Et votre plan de glaciation de l'économie française ne peut qu'aggraver cette situation, car la contraction du marché intérieur va freiner brutalement le niveau d'activité.

Circonstance aggravante : l'encadrement du crédit et de la norme de création monétaire.

M. Robert-André Vivien. Eh oui !

M. François d'Aubert. Pour équilibrer le terrible choc de la contraction volontaire du marché intérieur, pour compenser psychologiquement le poids de la déflation, il aurait fallu prendre des mesures qui stimulent globalement la productivité de l'économie française.

Il aurait fallu en profiter, par exemple, pour libérer les prix industriels.

Il aurait fallu prendre des dispositions pour que la mise en œuvre des lois Auroux ne provoque pas des charges supplémentaires dans la vie des entreprises.

Il aurait fallu assouplir les seuils.

Il aurait fallu définitivement abroger, conformément à une autre promesse du Président de la République, l'impôt sur la fortune concernant l'outil de travail.

Voilà des propositions, modestes, qui auraient permis de nourrir quelque peu — reconnaissez-le — ce volet industriel complètement absent de votre plan.

Votre plan demande un effort et des sacrifices considérables à tous les Français, et pas seulement aux plus riches.

Il aurait fallu que ceux qui lancent cet appel légitime à l'effort ne soient, pour être réellement entendus, ni discrédités, ni disqualifiés pour mettre en œuvre l'austérité socialiste.

Or, après avoir dit aux Français de consommer davantage, vous leur expliquez aujourd'hui qu'ils ont trop et mal consommé.

Après avoir dit aux Français qu'il n'y avait aucune raison de prendre une décision aussi grave qu'une dévaluation, vous leur expliquez aujourd'hui qu'il ne faut pas dramatiser une dévaluation qui n'est après tout qu'un réalignement monétaire.

Après avoir laissé se dégrader profondément le taux d'épargne des Français, après avoir bricolé les taux d'intérêt des caisses d'épargne, vous proposez maintenant une relance de l'épargne.

Avouez que ces volte-face, ces déclarations contradictoires, ces engagements solennels dénoncés, ces petits renoncements — votre vie administrative et politique, monsieur le ministre, est faite de petits renoncements — ont de quoi non seulement déconcerter les consommateurs, mais aussi semer le trouble chez ceux que vous cherchez à séduire, les épargnants. Ils ont de quoi, en même temps, discréditer un petit peu plus celui qui se plaît à apparaître comme une sorte de directeur de conscience de l'économie socialiste.

A vrai dire, vous n'avez plus la confiance des Français. Vous n'avez plus non plus la confiance de votre majorité, touchée probablement par ce qui peut arriver de plus grave à une majorité, je veux dire douter de ses propres possibilités et douter de l'efficacité de ceux qui la représentent au Gouvernement.

M. Parfait Jans. Vous parlez en connaissance de cause !

M. François d'Aubert. Si ce n'était pas cela, monsieur le ministre, vous ne seriez pas obligé de marchander cette confiance comme vous le faites aujourd'hui, au risque de dénaturer votre plan.

A vrai dire, et j'en arrive ainsi à ma conclusion, vous avez, de moins en moins, la confiance des Français,...

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vrai !

M. François d'Aubert. ...de moins en moins la confiance de ceux qui sont censés vous soutenir, mais qui vous marchandent leur soutien, car vous avez lassé leur patience par vos mensonges — encore récemment avant les municipales.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Quelle impertinence ! C'est inouï !

M. François d'Aubert. Après avoir distribué de faux droits, on lève aujourd'hui de vrais impôts.

Après avoir créé de faux emplois, on fabrique, ou on va fabriquer, de vrais chômeurs. Après avoir lancé une fausse croissance, on organise — vous organisez — maintenant une vraie récession.

Nous ne voterons pas, bien évidemment, l'habilitation...

M. Dominique Frelaut. On s'en doutait !

M. François d'Aubert. ...car un plan était nécessaire, certes, mais pas celui-là, car ce plan qui va vers un petit peu plus de dirigisme — même si ce n'est pas du dirigisme — c'est un plan qui va un peu plus vers la radicalisation, notamment par la réglementation des changes, même si ce n'est pas la radicalisation proposée par un certain nombre de députés socialistes.

Ce plan est malheureusement inadapté, incomplet et improvisé. Nous ne le voterons donc pas. C'est ce que je voulais vous faire savoir au nom de l'union pour la démocratie française. (*Aplaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Planchou.

M. Jean-Paul Planchou. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, l'endettement extérieur de la France risquait de se heurter à brève échéance aux limites d'une offre internationale, par ailleurs largement sollicitée, au-delà même de l'appréciation portée par les financiers internationaux sur l'économie de notre pays.

A l'évidence, des mesures devaient être prises.

La nécessité de prendre garde à l'évolution de cet endettement constitue-t-elle pour autant une sanction, la sanction d'une politique que d'aucuns, sur les bancs de l'opposition, lors du débat de politique générale de mercredi dernier, ont qualifié d'« inconsequente » ?

Cela dit, la gauche a été élue d'abord pour lutter contre le chômage. Or le Gouvernement, après vingt mois d'action courageuse, a obtenu, vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre, un résultat éloquent. Il l'a obtenu, effectivement, en relançant, monsieur François d'Aubert, si vous l'analysez précisément, la machine économique de façon nuancée et appropriée.

M. Roger Corréze. Très nuancée !

M. Jean-Paul Planchou. Mais l'investissement productif, en dépit de diverses incitations, n'a pas suivi.

Sur la faiblesse de l'appareil industriel français, sur les graves effets de cette faiblesse et sur la capacité limitée de notre pays à affronter les creux de la tempête, tout a été dit. Tout a été dit aussi sur les responsabilités de ces choix qui ont délité et fragilisé les structures productives, et d'ailleurs, monsieur d'Aubert, si j'ai bien suivi le fil de votre discours, je remarque que vous avez une propension à l'amnésie qui est proportionnelle — sur ce legs de la droite comme sur les divers plans de M. Raymond Barre de 1976 à 1979 — à votre obsession de revanche. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Edmond Alphandéry. Mais non ! Mais non !

M. Jean-Paul Planchou. Cependant, mesdames, messieurs, dans un contexte international dépressif, qui obéissait, et qui obéit toujours, aux règles extravagantes d'une austérité monétariste... (*mêmes mouvements.*)

M. Edmond Alphandéry. C'est vous qui faites du monétarisme, et sans le savoir !

M. Jean-Paul Planchou. ...la relance pour la France, si elle était socialement souhaitable, était économiquement nécessaire...

M. Edmond Alphandéry. Je suis bien placé pour savoir que vous faites du monétarisme !

M. Jean-Paul Planchou. La relance a parfois freiné, et même stoppé, monsieur Alphandéry, la dégradation du tissu économique, et ce constat simple la justifie.

La relance a autorisé effectivement une croissance économique et une croissance socialement diversifiée du pouvoir d'achat. Ce n'est pas la France qui peut être taxée d'insouciance, de gaspillage, pour l'unique raison qu'elle a voulu mobiliser ses richesses techniques et humaines, mais plutôt ceux qui acceptent le chômage, la dévalorisation du capital productif, bref, la sortie de la crise par le bas.

M. Robert-André Vivien. C'est ce que vous faites !

M. Jean-Paul Planchou. Nous n'en serions pas là si une relance coordonnée à l'échelle européenne avait pu être organisée.

M. Edmond Alphandéry. Ça y est ! Nous y voilà ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean-Paul Planchou. Hélas, la France de gauche existe dans une Europe de droite, ainsi que l'a souligné le Premier ministre...

M. Roger Corréze. Faiblesse !

M. Jean-Paul Planchou. ...dans un environnement avec ses règles, sa logique, ses principes économiques et sociaux contradictoires aux nôtres...

M. Edmond Alphandéry. Et voilà ! Vive M. Goux !

M. Jean-Paul Planchou. ...et dans ce monde d'échange des biens et des services, pour une France, aux structures dégradées, mais qui veut relancer la machine — afin de renforcer justement ces structures et refuser la crise — parmi des partenaires qui, eux, ont fait un choix régressif...

M. Edmond Alphandéry. Pas du tout !

M. Jean-Paul Planchou. ...la contrainte financière extérieure ne peut pas être méconnue.

Monsieur le ministre, vous avez donc pris des mesures, au nom du Gouvernement, à cet effet.

Pourtant, je voudrais dire combien il est choquant d'entendre, de réentendre et surtout de lire que seule la droite saurait gérer sagement les affaires du pays.

M. Robert-André Vivien. Ce sont les Français qui le pensent !

M. Jean-Paul Planchou. Cet adjectif « sagement » est d'ailleurs tout un programme...

M. Edmond Alphandéry. C'est vrai ! Malheureusement pour vous !

M. Jean-Paul Planchou. Je sais que la droite n'a pas besoin de séduire, de convaincre. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler les orateurs.

Le chahut en séance, cela suffit maintenant !

Seul M. Planchou a la parole.

M. Robert-André Vivien. Nous sommes parlementaires, et nous avons droit à la parole !

M. le président. Monsieur Vivien, les parlementaires demandent la parole, et ils n'interrompent pas !

M. Robert-André Vivien. Nous ne voulions pas rompre le rythme du discours de M. Planchou !

M. Edmond Alphonandéry. D'ailleurs, c'est mettre son discours en valeur, M. Planchou le sait bien. (*Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Planchou.

M. Jean-Paul Planchou. La droite n'a pas besoin de convaincre parce que, dans l'idéologie qui est toujours la sienne, elle est « naturellement » le pouvoir.

Je sais aussi que la gauche, qui ne tire une légitimité fragile que du suffrage populaire, la gauche, qui doit combattre pied à pied, qui doit convaincre, qui doit gagner, la gauche de laquelle on exige tout, a la mauvaise réputation, et c'est bien logique dans l'idéologie dominante qui n'est pas encore la sienne, de ne pas savoir gérer.

M. Edmond Alphonandéry. Réputation justifiée !

M. Jean-Paul Planchou. Seulement j'observe : 33 millions de chômeurs dans les pays de l'O. C. D. E. en dehors de la France, une chute de la productivité encore aujourd'hui aux U. S. A., et surtout un désordre monétaire fantastique, un endettement extérieur des Etats-Unis qui maintenant dépasse 1 200 milliards de dollars !

M. Roger Corrèze. Et l'endettement de la France !

M. Edmond Alphonandéry. Le Gouvernement y a contribué.

M. Jean-Paul Planchou. Le président Goux avait raison de rappeler, l'autre jour, ce que je viens de dire ; quel silence du côté de la droite sur ces facteurs lourds qui expliquent largement la désorganisation caractéristique de la crise ! (*Exclamations sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Et pourtant ce sont les Etats-Unis, leurs épigones, leurs admirateurs, les financiers internationaux, qui ont en partie pignon sur rue outre-Atlantique, qui donnent des leçons de « rigueur » aux pays endettés, et d'abord à la France et surtout à la France de gauche !

M. Robert-André Vivien. Nous sommes maintenant un des pays les plus endettés !

M. Jean-Paul Planchou. Manifestement la « rigueur » n'a pas le même sens selon que l'on est de droite ou selon que l'on est de gauche ! (*Mêmes mouvements.*)

Le Gouvernement vient de prendre des mesures de rigueur. Avec gravité, et le président Goux, lors du débat sur la confiance, mercredi dernier, vous a assuré, au nom du groupe socialiste, de son soutien, monsieur le ministre.

Le Gouvernement demande maintenant à la représentation nationale d'être autorisé à prendre par ordonnances ces mesures. Dans le même état d'esprit, le groupe socialiste votera pour le projet d'habilitation !

M. Edmond Alphonandéry. On s'en doutait.

M. Jean-Paul Planchou. Ces mesures ont une logique. Elles présentent une cohérence. Christian Goux l'évoquait ainsi : « On ne peut pas faire une chose et son contraire : réchauffer et refroidir. » Il faudra cependant, comme les commissaires socialistes de finances vous l'ont recommandé, que le Gouvernement s'assure que ce dispositif produise au plus vite des effets bénéfiques sur les paiements extérieurs. Et qu'il explique, dans l'attente, l'efficacité en terme de ces mesures afin que l'opinion soit convaincue de l'utilité financière de cet effort. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Nous l'entendons bien : à travers ces mesures c'est de l'indépendance de la France qu'il s'agit. C'est ainsi que nous distinguons à gauche la rigueur de l'austérité. La rigueur, qui épargne les plus modestes, ne peut être conçue que comme le moyen de mettre en œuvre notre politique. Elle est justement l'inverse d'une soumission aux contraintes d'un environnement hostile qui, lui, a jusqu'alors fait le choix de l'austérité.

Effectivement la question de fond qui conditionne la réussite de l'action gouvernementale, c'est le desserrement de la contrainte extérieure : comment réduire notre dépendance ?

La réponse à cette question détermine le prix et le rythme de notre sortie de la crise. D'autant que cette volonté de desserrement n'est pas contradictoire avec une coopération européenne, une nécessaire relance collective : elle en est même l'une des conditions essentielles.

Ce desserrement de la contrainte extérieure ne peut que résulter à moyen et à long terme d'un renforcement de l'appareil productif français. Telle est la priorité, nous en sommes tous convaincus, la seule priorité, autour de laquelle s'ordonne toute autre référence.

Mais ce développement et cette modernisation du tissu industriel supposent un haut degré d'innovation technologique et une croissance de la productivité. C'est la logique des choix mis en œuvre à partir de mai et de juin 1981.

Et cette logique, la seule viable à terme, qui passe par une revalorisation du capital productif, implique la croissance économique.

Sans croissance économique, il ne saurait y avoir de véritable politique industrielle.

Sans croissance économique, c'est la réduction de la rentabilité des entreprises, c'est la baisse de leur capacité d'auto-financement, c'est la dégradation de leur situation financière.

Comment dès lors briser les anticipations défavorables ?

Et le secteur public, dirait-on ? Il jouera sûrement son rôle dans les secteurs de base, ou dans les industries de pointe, où il occupe une place souvent dominante, à condition bien évidemment que lui soient affectées les ressources financières suffisantes, comme cela a été le cas depuis l'été de 1981.

Toutefois, le secteur public industriel se doit tout autant, conformément à l'esprit de la loi de nationalisation, de jouer un rôle de force de frappe dans le tissu industriel, un rôle d'entraînement des industries de transformation, de la consommation courante à la mécanique.

Or la dynamique du secteur public repose sur des hypothèses optimistes quant à l'évolution des besoins des secteurs en aval au sein desquels les industries privées et les petites et moyennes entreprises prédominent.

Sans croissance économique, c'est cet ensemble, d'industries qui risque de demeurer à l'écart du mouvement de revitalisation. Le rôle même du secteur public industriel serait alors limité et le risque d'une aggravation de la faiblesse structurelle de l'appareil productif apparaîtrait.

Le projet industriel du Gouvernement, auquel le Premier ministre a longuement fait référence lors de sa déclaration de politique générale, a besoin impérativement de la croissance économique pour se réaliser.

Sans doute ce projet a-t-il également besoin d'une amélioration de l'environnement économique et financier, et ce au moins sur trois points.

Le premier point concerne l'évolution différenciée de la tendance des prix, en faveur de l'industrie, et au détriment de la distribution et des services — Christian Goux en a parlé, je n'insisterai pas. Mais il n'est pas possible, compte tenu de notre ambition, que soit confirmée dans les années à venir la tendance observée jusqu'alors. La réalité doit être inversée coûte que coûte.

Le deuxième point a trait à la réduction des charges financières des entreprises : sur ce point, un pas significatif a déjà été franchi. Mais il reste à mieux adapter le coût du crédit, c'est-à-dire la politique des taux aux priorités économiques.

Le troisième point consiste en une amélioration du fonctionnement du système financier par rapport à l'impératif industriel et, de ce point de vue, une triple action est nécessaire : d'abord, une action sur le coût de la ressource, au niveau de la politique de refinancement et des réserves obligatoires ; ensuite, une action sur la distribution du crédit pour assurer une meilleure sélectivité ; enfin, une action sur le coût de l'« intermédiation » financière.

Certes, si la croissance, à travers le développement du tissu industriel est la condition pour améliorer à terme notre balance commerciale par rapport à nos principaux partenaires commerciaux, dans l'immédiat, cette volonté de réindustrialisation ne peut qu'alimenter le déséquilibre externe.

Dans un contexte international toujours dégradé, même après que les mesures de rigueur auront produit leur plein effet, le déficit du commerce extérieur n'aura pas disparu, le solde à financer de la balance des paiements demeurera important et un différentiel d'inflation subsistera. La problématique du déséquilibre externe restera donc posée.

D'ailleurs, certains « conjoncturistes » estiment qu'un retour rapide à une situation proche de l'équilibre par la voie de la réduction de la demande exigerait une baisse de plus de 10 p. 100 de la demande intérieure des produits manufacturés et des importations d'énergie, et une réduction du même ordre de la production industrielle.

Ce calcul démontre, en outre, avec brutalité, que le déséquilibre externe ne peut être considéré que comme la résultante d'une faiblesse des structures productives et de notre ambition d'affermir le tissu industriel, et non comme celle d'un excès de consommation.

D'où l'importance stratégique, pour élargir notre marge de manœuvre à court terme, d'intensifier une politique offensive de maîtrise du marché intérieur en adoptant des mesures à caractère conservatoire susceptibles de redresser nos échanges et de relancer l'investissement, en menant des actions visant à articuler une protection temporaire de certaines industries et des politiques sectorielles dans le domaine des biens de consommation, mais aussi des biens d'équipement professionnel; en faisant prévaloir de manière dissuasive un programme plus audacieux encore d'économies d'énergies; et, sans doute, en exerçant un contrôle plus précis en matière de sorties des capitaux à moyen et à long terme.

Mais le recours à des mesures conservatoires s'inscrit dans un contexte qui doit permettre d'aborder le véritable problème de fond : celui de l'avenir de l'Europe. C'est en effet à cette échelle que se jouent à moyen et à long terme les principaux enjeux politiques et technologiques. Or des mesures conservatoires apporteraient à la France des moyens de pression susceptibles de convaincre ses partenaires de la nécessité d'une relance communautaire sur des bases nouvelles.

C'est une exigence pour trouver une sortie « par le haut » à la crise, à un moment où ces pays sont loin de jouer la carte de l'Europe en matière de stratégie industrielle.

M. Robert-André Vivien. Utopiste

M. Jean-Paul Panchou. Dans ce cadre de renégociation globale avec la C.E.E., le Gouvernement français pourrait faire valoir à nouveau le memorandum et les propositions de politique commerciale qu'il a présentés depuis l'été 1981.

Surtout, une approche nouvelle du système monétaire européen pourrait être envisagée, notamment à travers l'institution d'un fonds de stabilisation qui préserverait la zone européenne des turbulences monétaires internationales et qui susciterait un rôle nouveau de l'E.C.U. en laissant ouverte la question des marges de fluctuation.

En somme, tout effort de rigueur doit préserver les chances de la croissance, au risque d'affaiblir le malade. Mais tout effort de rigueur est une exigence collective qui doit aboutir à réduire les inégalités. C'est la condition qui doit être perçue, et beaucoup expliquée, pour mobiliser les énergies dans un effort de longue durée.

Le groupe socialiste ne reviendra pas sur les mesures. Mais dans les mois à venir, des pas décisifs doivent être franchis en vue d'un financement équilibrable de la protection sociale. Cette orientation appelle des réformes nouvelles du système fiscal. Mon ami et camarade Jean Anciant présentera tout à l'heure quelques suggestions à cet égard. En particulier, et entre autres, une réforme de la fiscalité des patrimoines et des droits de succession et également une intensification de la lutte contre la fraude s'imposent. Aussi, sur ces points et sur d'autres, le projet de loi de finances pour 1984 devra apporter des éléments novateurs.

Croissance économique, rigueur financière, réduction des inégalités, voilà trois pôles de l'action politique de la gauche qui devront être mis en cohérence.

C'est l'enjeu du IX^e Plan, dont on débattrait les orientations dans quelques semaines, que d'établir ce cadrage financier à long terme sur la base de priorités très sélectivement établies.

Un plan incitateur et contractuel constitue donc un instrument nécessaire, comme stratégie contre-aléatoire, dans la mise en œuvre d'un nouveau mode de développement. Il constitue en tout cas une dimension supplémentaire de la démocratie sociale, dès lors que les forces vives sont impliquées dans sa réalisation.

Il est impératif de réussir, pour la France, pour les travailleurs de ce pays, pour la démocratie en général, car, dans un monde en crise, au sein des pays industrialisés, où les droits sociaux sont aujourd'hui contestés, quand ils ne régressent pas,

seule la France de gauche peut aller de l'avant et montrer le chemin. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. En vous écoutant, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, comment ne pas être tenté d'approuver certains passages de votre discours où transparaissent la raison et le patriotisme ?

Mais votre éloquence dissimule, ou tente de dissimuler, une réalité.

Dans un monde, certes plus difficile qu'il y a une trentaine d'années, la V^e République reprend le chemin de la IV^e et, parmi les « démons français » que vous avez évoqués, n'y en a-t-il pas un qui domine votre politique : une sorte de difficulté majeure à surmonter notre problème financier, avec toutes les conséquences économiques et politiques qui en résultent ?

Rappelez-vous la brûlure que certains ont ressentie lorsqu'un gouvernement, en 1957, a dû faire appel au Fonds monétaire international pour relever ses finances délabrées.

Au-delà de votre éloquence, monsieur le rapporteur général, au-delà de la vôtre, monsieur le ministre, la question qui nous est posée est simple : vos projets tels qu'ils sont, tels qu'ils ont été précisés, sont-ils adaptés au redressement dont chacun sent la nécessité ?

Lors de votre premier retour en arrière, en juin de l'an dernier, j'avais aisément affirmé que vous n'aborniez pas le mal de la France et que, dans ces conditions, les résultats ne seraient pas à la hauteur de vos espérances.

Hélas, je vous le redis aujourd'hui : vous n'êtes pas engagé comme il conviendrait sur la voie du redressement.

Je commencerai par trois observations préliminaires.

La première — je m'en excuse auprès de tous mes collègues — sera une répétition. Monsieur le rapporteur général, le monde n'est pas seulement dans une mauvaise passe conjoncturelle ! Monsieur le ministre de l'économie et des finances, le monde n'est pas seulement dans une longue période de mutation technologique, économique ou politique ! Conséquence économique du surarmement des grandes puissances, volonté de conquête par certains pays, tel le Japon, concurrence de pays qui ne paient pas leur main-d'œuvre, coalition des pays producteurs de matières premières, endettement excessif et abusif auquel, hélas, participent les organismes internationaux qui auraient cependant le devoir de rétablir un ordre monétaire : la compétition économique s'ajoute à la compétition idéologique, militaire, et même démographique, pour nous imposer une vision très claire à laquelle vous avez fait allusion au détour d'une phrase, à laquelle a fait allusion M. le Président de la République : le monde est en guerre.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Michel Debré. Et, sans poser le diagnostic et, surtout, sans tirer les conséquences ni matérielles, ni politiques de ce diagnostic, vous ne voyez pas la réalité : la France doit se trouver coûte que coûte dans le camp des vainqueurs, ou c'est sa liberté qui est en cause.

M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. Michel Debré. Ma deuxième observation a trait au rôle des mécanismes monétaires et il me semble que, sur ce point, je retrouverai certains des propos tenus par M. le président de la commission des finances, jeudi dernier.

Un mécanisme est bon quand on le commande ou quand on l'inspire ; un mécanisme est mauvais quand il sert l'étranger à vous commander. Et c'est bien ainsi qu'il faut juger le système monétaire européen.

La parité stable des monnaies européennes est un objectif souhaitable et, à cet égard, vive le système monétaire européen ! Mais la stabilité du franc est une conséquence de notre politique. Si nous avons un franc fort, nous tirons bénéfice du système monétaire européen. Si nous avons un franc faible, nous sommes pénalisés. Voyez les montants compensatoires qui altèrent la politique agricole commune et la retournent contre nous. En d'autres termes, il faut être digne du système monétaire européen. Sinon nous sommes un pays dirigé par les puissances qui inspirent ce système.

Ma troisième observation préalable intéresse le protectionnisme. Il est important, sur ce point, de se mettre d'accord avec ses arrière-pensées.

Première remarque, le libre-échange universel n'est pas un panacée. Il a été inventé au XIX^e siècle alors qu'il n'y avait pas de réelle concurrence industrielle mondiale, que le Japon, en tant que puissance industrielle, n'existait pas, pas plus que l'industrie de l'Asie, que celle de l'Amérique n'avait pas atteint son niveau. Nous sommes dans un monde nouveau et, je le répète, en guerre. Les termes de l'échange sont à ce point modifiés que les mots « division du travail » que vous avez évoqués peuvent servir positivement à ruiner un pays.

Deuxième remarque. Il y a une philosophie du Marché commun, qui se nomme : préférence européenne pour les produits européens et il doit y avoir une politique communautaire européenne à l'intérieur et à l'extérieur en conséquence. A cet égard, je redirai ce que j'ai dit des dizaines de fois : si à Bruxelles on ne prend pas conscience de cette réalité, qu'on ne s'étonne pas si, ailleurs, on prend les mesures de sauvegarde qui sont dans la nature des choses.

Car, et ce sera ma dernière remarque, il ne faut pas que le refus du protectionnisme soit l'arme des plus forts dirigée contre les plus faibles. Il arrive à d'autres d'assurer le protectionnisme de leur industrie : Etats-Unis, Japon et Allemagne.

Comprenez-moi bien, monsieur le ministre : je ne plaide pas pour un isolement insensé, je ne plaide pas pour un protectionnisme généralisé ni permanent. Le fait que la France ne puisse imaginer l'autarcie, qu'elle doit être ouverte sur l'extérieur, qu'elle doit être à l'heure européenne, le fait que nous devions largement vivre du commerce international n'est pas le renoncement à des objectifs essentiels à la vie nationale, et ces objectifs peuvent imposer, dans certains secteurs et pour un certain temps, des mesures que prennent tous les grands pays, et même certains petits — voyez la Suisse. Dans un monde impitoyable aux nations qui ne se commandent pas elles-mêmes, il faut garder les mains libres.

Ces trois observations préalables — nous sommes en guerre économique, nous devons commander un système monétaire et non pas en être la victime et nous devons garder les mains libres en matière d'échanges commerciaux — étaient nécessaires, avant d'en arriver à l'essentiel de mon propos.

Le problème français, mes chers collègues, n'est pas d'abord la stabilité de la monnaie, n'est pas d'abord la réduction du chômage, n'est pas d'abord l'équilibre du budget, n'est pas d'abord l'équilibre de la balance extérieure, n'est pas d'abord la reconquête du marché intérieur. Ce sont là avant tout des thermomètres, ou des leviers. Le problème français est de devenir compétitifs, de faire face à la compétition, de dominer par la compétition, d'être parmi les vainqueurs de la compétition, d'être capables de nous défendre, capables d'attaquer. Si nous réussissons, le reste nous sera donné par surcroît ; si nous ne réussissons pas, rien ne nous sera donné.

Notre exigence, monsieur le ministre, est d'autant plus impérieuse que nous sommes en présence de deux faits graves dont, hélas ! votre expérience depuis deux ans a accentué la gravité. Nous sommes un pays endetté et un pays dans lequel l'industrie, pas plus d'ailleurs que l'agriculture, n'a plus les moyens d'investir.

Nous sommes d'abord un pays endetté. Vous avez, à votre arrivée, c'est vrai, trouvé un début d'endettement. Vous l'avez multiplié et, dans la mesure où l'essentiel, c'est la capacité de remboursement, quand on additionne les dettes de l'Etat, les dettes des entreprises publiques et des sociétés nationales à l'égard de l'étranger, on se demande si nous n'avons pas déjà dépassé notre capacité de remboursement. M. Mauroy et vous-même ne nous avez rien déclaré à ce sujet car ce n'est pas l'habitude, nous a-t-il été dit. Il m'est arrivé, quand j'occupais la place où vous êtes aujourd'hui de rompre cette habitude. Il est vrai que c'était pour annoncer que, pour la première fois depuis 1914, la France n'avait plus un sou de dette à l'égard de l'étranger. Cela se passait au cours de ces vingt-trois ans que maudit votre discours d'orgueil !

Quoi qu'il en soit, notre endettement exige que la France domine d'autant plus la compétition, que le remboursement, et vous le savez bien, est une exigence politique autant qu'économique.

Quant à l'investissement, il exige lui aussi une capacité — j'oserai dire de supercompétition. Sinon, les entreprises n'ont pas de profits, c'est-à-dire n'ont pas de finances propres. Or,

qui dit absence de finances propres, dit absence d'investissements, car le crédit, quel qu'il soit — et d'autant plus qu'il est à un taux élevé — ne peut être qu'un complément.

Vous prévoyez des bonifications. Encore faut-il savoir que toute bonification se fait aux dépens des finances publiques.

Vous consacrez des sommes importantes — notamment tout l'emprunt obligatoire — à l'investissement des entreprises publiques. Mais, en même temps, vous inscrivez des dépenses de fonctionnement de ces mêmes entreprises dans le budget de l'Etat, Etat qui est obligé d'emprunter ; d'où hausse des charges des entreprises privées et des taux d'intérêt du crédit ; d'où, par ailleurs, sous-investissement. Ce n'est pas une politique.

Bref, face au remboursement de notre dette extérieure, et à la nécessité d'investir et de créer, il faut que nous soyons, je répète ce néologisme, surcompétitifs.

Des lors le problème, le seul problème est le suivant : comment, non cette année, non l'année prochaine, mais dans les années qui sont devant nous, pourrions-nous dominer la compétition européenne d'abord, la compétition mondiale ensuite ? La réponse, mes chers collègues, doit être clairement dite et il faut cesser de ruser.

Il faut trois choses : d'abord, des finances publiques sur la voie d'une remise en ordre durable ; ensuite, des revenus privés mesurés dans leur croissance ; enfin, une productivité, au contraire, en forte croissance. Telles sont les conditions matérielles. Car il y a aussi les conditions politiques et morales, par lesquelles je terminerai.

D'abord des finances publiques sur la voie d'une remise en ordre durable. M. Mauroy nous a dit la semaine passée que nous avions le plus faible déficit des pays industrialisés.

Monsieur le ministre, ce n'est pas à vous que j'apprendrai qu'il faut additionner tous les déficits, celui de l'Etat, celui de la sécurité sociale, celui des entreprises publiques, celui des sociétés nationales. Alors, la réalité apparaît. Elle apparaît comme un gouffre. Ce gouffre a deux incidences : si j'ose m'exprimer ainsi : d'abord, la tendance croissante à l'augmentation des charges sur les entreprises — or ces charges sont déjà trop lourdes ; ensuite, l'accapement de l'épargne par la puissance publique, d'où une hausse constante des taux d'intérêt et un crédit trop cher.

Dès lors, la vérité du redressement — et vous ne pouvez pas me démentir — c'est d'essayer de combler le déficit et de diminuer l'appel à l'emprunt, non par des coupes forfaitaires qui frappent aveuglément, dangereusement et qui n'ont qu'un caractère provisoire, mais par un effort autrement difficile, auquel d'ailleurs M. le rapporteur général a fait allusion tout à l'heure, qui est la diminution des frais généraux de la nation et aussi une stricte priorité dans les dépenses sociales.

Ce n'est pas ce que vous faites. Vous n'êtes donc pas sur la voie d'une remise en ordre durable des finances publiques.

Ensuite, des revenus privés mesurés dans leur croissance. Depuis quelques jours, le Centre d'étude des coûts et des revenus est fréquemment cité. J'en suis heureux. Ses débuts — peut-être vous en souvenez-vous ? — ne furent pas entourés de la même considération. Le centre est un instrument, une source de réflexions et de conseils pour une politique des revenus que le pouvoir doit décider.

Le premier conseil, la première réflexion sont connus : l'indexation automatique des revenus sur les prix est un leurre, dans certains cas, à terme, dans d'autres, immédiatement.

Ne jouons pas sur les mots. Les salaires ne sont pas cause d'inflation. Certes ! Mais l'indexation automatique des salaires sur les prix est une cause permanente de relance d'inflation. Il faut donc une fixation forfaitaire annuelle.

Oh ! je sais — me direz-vous en pensant à toutes les difficultés qui vous assaillent — il faut un consentement, et ce consentement n'existe pas. Je serais tenté de vous répondre : à qui la faute ? Vous avez sublimé la théorie dite « du pouvoir d'achat ». De l'aide nécessaire aux plus démunis, on est passé à une théorie irrécusable par sa généralisation, qui aboutit en temps de guerre économique à une économie désamarrée, puis à un pouvoir d'achat en baisse. Pour revenir au droit chemin, vous n'avez que le choix : vous référer ou bien à ce que fut fait au cours des premières années de la V^e République, ou bien à ce qui est fait dans la Communauté économique européenne par l'Allemagne, en dehors de la communauté économique, par la Suisse, en Amérique, par bien des industries américaines et en Asie par le Japon. Vous aurez ici et là de bons arguments pour affirmer que la croissance régulière, mais modérée et forfaitaire, c'est le moindre de ce qu'il faut envisager par les revenus privés en temps de guerre économique.

Après cette remise en ordre durable des finances publiques, après cette mesure dans la croissance des revenus privés, nous avons besoin d'une capacité productive en forte croissance.

Que faut-il pour développer cette capacité productive ? Certes, d'abord investir, je vous en ai parlé tout à l'heure.

Et ensuite — je vais être sacrilège — plus de souplesse dans la durée du travail.

Peut-être conviendrait-il d'exorciser la thèse selon laquelle la répartition du travail en tranches individuelles plus réduites permet de lutter contre le chômage. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

La télévision et la presse ont récemment donné connaissance d'une dépêche qui est typiquement de la « désinformation ». Qu'a-t-on dit, qu'ai-je entendu ? La France tient le ruban bleu de la moindre durée du travail, fut-il dit avec fierté : les plus longs congés du monde, la retraite à l'âge le plus jeune du monde, et, sauf une exception, la durée du travail par semaine la plus courte du monde. Je comprends cette satisfaction. Correspond-elle à l'intérêt de la France et des Français dans un monde en état de compétition et de guerre économique ? J'en doute. (*Murmures sur les bancs des communistes.*)

Dans la situation où nous sommes, mes chers collègues, il faut de la souplesse dans le travail : oui ! temps partiel pour les femmes ; oui ! temps partiel pour les jeunes en formation ; oui ! temps partiel pour les candidats à la formation permanente ; oui ! temps partiel pour les personnes âgées en préretraite ; oui ! congés plus longs en raison de l'ancienneté de service. Mais non à la rigidité généralisée ! Il y a des semaines, des mois, des années — je dis bien des années — où il faut travailler davantage.

Des finances publiques sur la voie d'un retour à l'ordre durable, des revenus privés mesurés dans leur croissance, une capacité accrue de travail et de production : voilà l'essentiel.

Certes, il y a des mesures annexes. Et d'abord la solidarité nécessaire, d'autant plus justifiée que l'effort est réel, puis des plans pour fixer les grandes orientations, des instructions à l'éducation nationale pour moderniser la formation professionnelle et éviter la multiplicité des collèges là où il faudrait des lycées d'enseignement professionnel, et encore un programme de logements, en prenant garde à ne pas aggraver les taux d'intérêt par un excès d'emprunt. Mais aucune action ne peut réussir si, à la base, les trois orientations fondamentales que j'ai dites ne sont pas décidées et appliquées.

Oh ! je vous l'ai annoncé dès le début de mon propos, rien n'est facile. Le redressement nécessaire sera sans doute plus difficile qu'en 1958, qui, déjà, ne fut pas facile — croyez-en mon expérience. Plus difficile parce que trop de mauvaises habitudes de pensée et d'agir ont été prises, plus difficile tant l'état du monde exige de fermeté exceptionnelle dans la décision et de cohérence dans l'action ; plus difficile aussi parce que tant d'erreurs ont été commises, notamment depuis deux ans.

La conclusion s'impose à l'esprit ; elle s'impose au vôtre, monsieur le ministre. Au-delà des mesures techniques concrètes qui sont à la base, il va falloir un grand souffle.

Le Gouvernement, on le sent, tente d'y faire appel. Il parle d'union, de mobilisation, d'effort, de rassemblement.

Cependant, quand le Gouvernement auquel vous appartenez s'acharne à prendre des mesures qui désespèrent des centaines de milliers ou des millions de Français, quand il met le désordre dans certaines professions, la pagaille dans l'éducation nationale, quand il rouvre la guerre scolaire, comment voulez-vous rassembler, comment voulez-vous mobiliser ?

Cependant, quand les organisations syndicales, auxquelles le Gouvernement ne veut faire aucune peine, entendent se servir des lois récemment votées pour abîmer les entreprises, renchérir la production, décourager encore davantage les chefs d'entreprise et les cadres, comment croire à la valeur d'un grand projet industriel ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République de l'union pour la démocratie française.*)

Cependant, quand, des rangs de vos amis, se lève sans ce drapeau de la lutte de classes, quand vous vous adressez non pas au peuple, mais à la partie que vous nommez peuple de gauche, comment croire à la sincérité de l'appel à l'union ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

J'ai parlé tout à l'heure du redressement qui suivit 1958 et qui a marqué les premières années de la V^e République. On sent, dans votre propos, que vous y pensez aussi. En tous cas,

la presse y pense pour vous en évoquant, de-ci, de-là, le ton gaullien de quelques propos officiels, et le recours à la procédure des ordonnances, hier tant critiqué quand j'en faisais usage, accentue le goût du parallèle.

A tous égards, il s'agit là d'une comparaison abusive. Il faut d'autres moyens ! Il faut un autre état d'esprit !

Aussi, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, ce n'est pas seulement en mon nom, ce n'est pas seulement au nom du groupe du rassemblement pour la République, ce n'est pas seulement au nom de l'opposition, c'est au nom de tout ce qui fut l'ambition de la V^e République que je vous dis : ce n'est pas votre politique qui vous sauvera, qui nous sauvera.

Nous votons contre votre projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. Jean-Claude Gaudin. On va enfin savoir !

M. André Lajoinie. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les députés communistes ont exprimé leurs propositions pour combattre efficacement le chômage et l'inflation ainsi que pour améliorer nos équilibres extérieurs, en s'appuyant sur les atouts que la gauche a acquis depuis 1981.

M. Jean-Claude Gaudin. Ils ne sont pas nombreux !

M. André Lajoinie. Les députés communistes viennent de confirmer totalement les propos que j'avais tenus à cette tribune mercredi dernier, tout comme la justesse des cinq amendements que le groupe communiste a déposés au projet de loi en discussion, ainsi que l'activité des commissaires communistes de la commission des finances.

Il n'est pas question de sous-estimer l'effort nécessaire pour atteindre les objectifs que je viens de rappeler, cela d'autant plus que nous connaissons bien l'état dégradé de nos industries, légué par le septennat giscardien, et les pressions exercées par les forces du capital et de la réaction, tant au plan national qu'international.

C'est en considérant la situation telle qu'elle est que j'ai proposé au Gouvernement à cette tribune mercredi dernier, et au Premier ministre jeudi à Matignon :

Premièrement, d'impulser une grande politique industrielle et agricole nous permettant de répondre aux besoins du pays, de réduire nos importations, de créer des emplois et d'améliorer notre commerce extérieur.

Le secteur public doit être le moteur de ce renouveau national qui doit entraîner l'ensemble des entreprises petites et grandes. L'extension des droits des travailleurs doit permettre de mieux les associer à cet effort.

Deuxièmement, de mener cette grande politique indispensable pour combattre la crise avec la plus grande rigueur.

Mais la rigueur, ce n'est pas l'austérité pour les travailleurs, génératrice d'injustice, de chômage et d'aggravation de la crise. La rigueur, c'est de faire supporter l'effort à ceux qui en ont les moyens, c'est de combattre la spéculation et la fuite des capitaux, c'est de maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs.

C'est à partir de ces principes que nous avons exprimé nos réserves sur le plan du Gouvernement. Nos amendements avaient pour but d'alléger la contribution des familles à petits et moyens revenus en compensant le manque à gagner par des impositions sur les grandes fortunes, sur le revenu du capital, sur les évasions de capitaux, et en modifiant les conditions du remboursement du scandaleux emprunt Giscard.

Nous restons persuadés de la validité de ces propositions pour que l'effort demandé soit fait dans la justice sociale et qu'il s'inscrive dans les solutions de la crise. Nous les présentons en tant que participants à part entière de la majorité et avec la volonté d'œuvrer de façon constructive à l'application des engagements pris devant le suffrage universel.

Nous prenons acte des engagements exprimés par le Gouvernement dans la lettre que nous a fait tenir le Premier ministre à la suite de l'entrevue que nous avons eue avec lui à Matignon aujourd'hui même, ainsi que de votre déclaration, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, en ce qui concerne les projets gouvernementaux de développement industriel s'appuyant sur le secteur public, et aussi la volonté de

reconquérir le marché intérieur, de produire français comme nous le demandons depuis longtemps, de combattre le chômage et de le stabiliser, de réussir le plan de formation professionnelle des jeunes de seize à vingt-cinq ans et de s'attaquer au démantèlement des montants compensatoires qui pénalisent notre commerce agro-alimentaire.

Comme l'écrit M. le Premier ministre dans sa lettre à notre groupe :

« En ce qui concerne la politique de lutte contre le chômage, je confirme que le Gouvernement poursuivra l'action engagée par la rénovation de nos outils industriels, grâce notamment à l'appui des entreprises du secteur public. Il est décidé, en outre, à accélérer les programmes de formation professionnelle des jeunes, ainsi que je l'ai indiqué à la tribune de l'Assemblée nationale. L'ensemble des outils que nous avons mis en place depuis deux ans, et qui fait de notre politique de l'emploi la plus efficace des pays industrialisés... »

M. Jean-Claude Gaudin. Eh bien !

M. André Lajoinie. ... « seront mobilisés afin de prolonger la stabilisation du chômage que nous avons réalisée ».

En ce qui concerne le plan de rigueur, nous avons enregistré comme des réponses à nos propositions l'engagement du Gouvernement d'alléger la charge du 1 p. 100 sur les familles modestes par une décade et un abattement, en tenant compte des parts familiales, en exonérant les redevables d'impôts inférieurs à 270 francs.

Nous avons enregistré également les engagements du Gouvernement de prévoir des exonérations de l'emprunt obligatoire en faveur des familles qui vont subir des diminutions exceptionnelles de ressources ainsi que de baser le calcul de ce prélèvement avant l'imputation de l'impôt fiscal, ce qui évite de faire échapper à l'impôt certains contribuables bénéficiant de cet avantage que nous contestons.

Pour ce qui est de la nécessaire justice fiscale, nous prenons acte de l'engagement du Gouvernement d'inscrire dans la prochaine loi de finances l'imposition des revenus de capitaux, en portant le prélèvement libératoire de 25 à 26 p. 100, et de prévoir de nouvelles mesures fiscales allant dans le sens de plus de justice, en imposant « ceux qui sont les plus riches », suivant les propres termes de la lettre du Premier ministre.

C'est en tenant compte de ces engagements du Gouvernement qui, même s'ils nous apparaissent encore insuffisants, constituent une réponse positive à nos propositions et au soutien qu'elles ont rencontrées chez les travailleurs...

M. Marc Lauriol. Ben voyons !

M. André Lajoinie. ... que nous voterons le projet de loi autorisant la promulgation des ordonnances (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) en persistant à désapprouver cette procédure qui ne s'imposait pas.

Nous retirons nos amendements (*Nouvelles exclamations et rires sur les mêmes bancs*) en prévoyant de les redéposer et de les défendre avec opiniâtreté, contre vous, la droite (*Protestations sur les mêmes bancs*), lors de la discussion de la prochaine loi de finances, notamment ceux qui prévoient la majoration de l'impôt sur les grandes fortunes...

M. Roger Corrèze. Ce sont les ordres de Doumeng ?

M. André Lajoinie. ... et la conversion en obligations de l'emprunt Giscard, qui est votre enfant, à vous les gens de la droite. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.* — *Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. Comédiant !

M. André Lajoinie. Soyez discrets sur cette affaire-là, vous y avez tout intérêt !

M. Robert-André Vivien. Comédiant !

M. le président. Monsieur Vivien, je vous en prie !

M. André Lajoinie. Le groupe communiste a pris en compte le fait que le Premier ministre a engagé le dialogue avec nous, jeudi dernier et encore ce matin. Il est vrai que le Gouvernement n'a pas adopté l'ensemble de nos propositions, et nous le regrettons.

M. Roger Corrèze. Alors, ne votez pas le texte !

M. André Lajoinie. Cependant, dans la lettre du Premier ministre, comme dans votre intervention, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, des mesures nous sont proposées que nous ne considérons pas comme négligeables et qui déterminent notre vote positif.

M. Jean-Claude Gaudin. Eh bien !

M. Roger Corrèze. Austérité !

M. André Lajoinie. En souhaitant que la rédaction des ordonnances prenne en compte l'esprit qui nous anime et les propositions que nous avons formulées, nous appelons les travailleurs qui veulent faire reculer le chômage et l'inflation, maintenir leur pouvoir d'achat...

M. Jean-Claude Gaudin. Allez l'expliquer aux travailleurs !

M. André Lajoinie. ... et assurer les équilibres extérieurs du pays, à agir dans l'union la plus large contre les forces du capital et de la droite...

M. Roger Corrèze. Godillots !

M. André Lajoinie. ... qui s'opposent à toute marche en avant, et pour l'application des engagements de la gauche approuvés par le suffrage universel en 1981.

M. Jean-Claude Gaudin. La gauche vient d'être rejetée par le pays !

M. André Lajoinie. Dans votre intervention, monsieur le ministre, vous avez considéré nécessaire la participation des Français.

M. Marc Lauriol. Ben voyons !

M. André Lajoinie. Nous répondons à votre préoccupation en appelant notre peuple à construire le renouveau national décidé en 1981, non seulement pour impulser l'effort de redressement économique du pays mais, en même temps, pour lutter contre le chômage, pour le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs, pour des mesures plus efficaces en vue de réduire les injustices sociales, de faire payer les privilégiés de la fortune et de mettre un terme au scandale de l'emprunt Giscard.

Les communistes feront tout pour concrétiser les aspirations de notre peuple à plus de justice, à plus de progrès, à plus de liberté. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. Roger Corrèze. Vous venez encore de perdre un million de voix !

M. le président. La parole est à M. Anciant.

Je prierai les députés qui sont à ma droite de laisser parler les orateurs comme ceux qui sont à ma gauche les ont laissé parler tout à l'heure. (*Très bien ! sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. Georges Hage. Même s'ils sont déçus !

M. le président. Monsieur Anciant, vous avez la parole.

M. Jean Anciant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaite m'exprimer brièvement sur une question centrale dans le débat d'aujourd'hui : la politique de répartition et de redistribution du revenu national.

C'est à ce niveau en particulier que se situent les réponses de la gauche à certaines diatribes que nous avons pu entendre de la part d'orateurs de l'opposition. Pour ce qui me concerne, je ne répondrai pas au babillage de M. François d'Aubert.

C'est à ce niveau aussi que se situent les préoccupations des parlementaires socialistes, qui se trouvent au contact très direct des réalités dans leurs circonscriptions respectives.

Quelques vérités élémentaires méritent d'être rappelées.

Les revenus réels des Français sont mal connus et mal appréhendés par nos outils statistiques et fiscaux. Il en est ainsi notamment pour les revenus non salariaux, mais également pour un grand nombre d'avantages divers dont sont susceptibles de bénéficier toutes les catégories, sans distinction. Cela est tellement évident aux yeux des Français que toute majoration de l'impôt sur le revenu pose nécessairement la question toujours controversée de l'égalité devant l'impôt et donc de la nature et du contenu de la justice fiscale.

Cela a déjà été dit, et si je me permets d'insister, c'est parce que je crois qu'une majorité de nos concitoyens qui disposent de revenus disons confortables ou moyens est prête à accepter, dans l'intérêt de la France, des sacrifices sur ses consommations immédiates, à la condition très claire que ces sacrifices soient supportés par tous ceux qui en ont les moyens de manière équitable.

La deuxième vérité qu'il est utile de rappeler — et qui l'a été abondamment — est que la croissance économique est aujourd'hui ramenée à un niveau relativement faible par rapport à ce que nous avons connu depuis les années 60. Le phénomène est général dans le monde, et prétendre en rendre responsable le Gouvernement français est une absurdité. D'ailleurs, M. Debré lui-même l'a reconnu. Au contraire, le différentiel de croissance avec la République fédérale d'Allemagne en 1982 est largement en notre faveur.

Mais une croissance plus faible signifie aussi que la politique de redistribution du revenu devient à la fois plus nécessaire pour atteindre les objectifs sociaux et plus discutée. Il est en effet plus facile politiquement de répartir un surplus que de redistribuer ce qui existe.

Qu'a fait la droite pendant vingt-trois ans en matière de répartition du revenu global, alors que le monde industrialisé bénéficiait de taux de croissance encore jamais égalés ? Elle a pratiqué dans notre pays une politique de répartition des fruits de la croissance quasi linéaire, sans jamais porter atteinte aux situations d'inégalité et en restant très attentive aux exigences des groupes de pression qui la supportent.

Aujourd'hui, avec une croissance moindre, et conformément aux choix de la majorité, le Gouvernement doit faire face à plusieurs priorités, c'est-à-dire à la lutte contre le chômage, à un effort prioritaire en faveur des plus défavorisés et à un effort d'investissement industriel sans précédent pour assurer précisément la compétitivité de notre économie.

Il se pose donc nécessairement et immédiatement au Gouvernement un problème de redistribution du revenu global. L'effort en ce sens a commencé dès juin 1981. Il doit aujourd'hui être amplifié et accéléré, compte tenu du déficit extérieur et du différentiel d'inflation. Cette accélération que l'on dénomme rigueur rend plus impérieuse encore la nécessité d'une véritable transparence en matière de répartition du revenu.

Soyons clairs : ce qui est en cause n'est pas un alourdissement des prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux, mais bien une autre répartition de ces prélèvements.

Dans cette tâche difficile d'une répartition plus solidaire du revenu global, le Gouvernement et la majorité ont franchi plusieurs étapes importantes depuis juin 1981. J'en citerai quelques exemples.

Le S.M.I.C. a été revalorisé de 38 p. 100 en vingt mois.

Toutes les tranches du barème de l'impôt sur le revenu ont été actualisées. Pourquoi la droite n'a-t-elle jamais opéré cette actualisation ? Pour une raison fort simple : en ne revalorisant pas les tranches du barème, on fait payer de plus en plus lourdement l'impôt sur le revenu aux catégories sociales disposant de revenus modestes.

La lutte contre la fraude fiscale est devenue soudain une réalité et le produit des redressements a brusquement augmenté de 50 p. 100. Je vous en laisse deviner les raisons.

L'institution de l'impôt sur les grandes fortunes et la taxation des frais généraux abusifs constituent également des repères significatifs.

Aujourd'hui, le Gouvernement propose deux nouvelles mesures, qui vont bien dans le sens d'une redistribution du revenu.

La première est la contribution de 1 p. 100 assise sur les revenus imposables perçus en 1982 ; deux tiers des foyers sont concernés.

La deuxième est l'emprunt obligatoire de 10 p. 100 qui ne concerne qu'un ménage sur trois et qui est destiné à assurer le financement de notre développement industriel.

Ces mesures ont le mérite d'être formulées sous la forme d'un dispositif relativement simple et elles auront nécessairement un effet redistributif entre les ménages imposés et ceux qui ne le sont pas, c'est-à-dire les ménages aux revenus les plus modestes.

Néanmoins, cette simplicité peut être source d'injustices et, en tout état de cause, ces deux mesures, entre autres, posent plusieurs questions de fond : celle de l'évaluation des bases d'imposition ; celle de la nécessaire complémentarité entre l'imposition des revenus et l'imposition des patrimoines ; celle de l'assiette des cotisations sociales et, enfin, celle des charges des entreprises, c'est-à-dire aussi la fiscalité des entreprises.

En ce qui concerne les bases d'imposition de l'impôt sur le revenu, chacun sait qu'elles sont très imparfaites, notamment en ce qui concerne les revenus non salariaux. Je ne crois pas, personnellement, à la grande réforme fiscale qui réglerait, une fois pour toutes, la question de la justice en matière d'imposition, mais je suis de ceux qui croient à l'efficacité de mises à jour progressives. Je pense, monsieur le ministre, que, dans les prochains mois, notamment à l'occasion de la loi de finances de 1984, un pas significatif devra être franchi en ce qui concerne la transparence en matière de bases d'imposition des différentes catégories de contribuables français.

De la même façon, le système des pénalités n'est plus adapté. Les amendes actuelles du code des impôts sont ruineuses pour le pauvre et dérisoires pour le riche.

La deuxième question importante soulevée par l'équité fiscale est celle de la complémentarité de l'imposition sur la base des patrimoines et celle de l'imposition des revenus.

Par nature, certains revenus échappent plus aisément au système déclaratif et donc à la règle d'imposition commune. Chacun sait aussi que les inégalités en matière de patrimoine sont beaucoup plus affirmées qu'en matière de revenus, à cause de l'évasion fiscale sans doute, mais aussi par le jeu déterminant des plus-values. C'est pourquoi l'effort fiscal demandé aux contribuables à partir de la richesse acquise est un élément indispensable de la justice fiscale et de la justice sociale tout court.

L'impôt sur les grandes fortunes, tel qu'il est aujourd'hui, est une première étape. Mais je pense qu'en ce domaine aussi il est possible, sans bouleversement mais avec courage, d'aller un peu plus loin dès cette année dans le sens de l'équité et de la solidarité.

Un problème d'une très grande complexité est celui de l'assiette des cotisations destinées au financement du système social. La politique de la droite en la matière a été somme toute, assez simple. Au cours des vingt-trois années au cours desquelles elle a gouverné presque sans partage, le système des cotisations plafonnées a été la règle, les déplafonnements n'intervenant que sous la pression des événements. Or, les cotisations sociales plafonnées sont à l'opposé d'une politique de redistribution du revenu. Bien plus, elles pénalisent le travail non qualifié au profit du travail qualifié et elles sont, à terme, une menace pour l'emploi.

La droite n'a jamais véritablement voulu demander à l'impôt direct une contribution pour le financement du système social. Elle a préféré charger, au fil des ans, les cotisations sociales plafonnées. Aujourd'hui, ce qui est en cause ce n'est pas un alourdissement des prélèvements obligatoires, fiscaux et sociaux, mais une meilleure redistribution de ces prélèvements préservant la compétitivité des entreprises françaises sur les marchés extérieurs. C'est pourquoi nous approuvons le Gouvernement pour les mesures qu'il mettra en œuvre en allant dans le sens d'une fiscalisation partielle du financement de la sécurité sociale ainsi que d'un déplafonnement des cotisations sociales.

Les Français, il faut le répéter, ne perçoivent pas les mêmes prestations sociales mais, surtout, ils ne contribuent pas à leur financement de manière égale. L'assiette des cotisations sociales est partout sous-évaluée, mais de manière très inégale, puisque les taux de sous-évaluation oscillent entre 10 p. 100 et plus de 40 p. 100.

La dernière question que je veux évoquer brièvement est celle de la fiscalité des entreprises et de l'imposition des revenus du capital.

En la matière, une certaine droite, ou certains milieux financiers s'efforcent d'entretenir l'ambiguïté afin d'échapper au vrai débat. Pour simplifier, disons que certains font semblant de confondre fiscalité des entreprises et imposition des revenus tirés du capital et de la propriété. Je crois aussi qu'en ce domaine, un effort de clarification important devra être mené. Parce que notre développement industriel est prioritaire, les profits d'entreprise non distribués et effectivement réinvestis dans l'appareil de production ne doivent pas, évidemment, être pénalisés. Mais, inversement, sous prétexte d'encourager l'investissement, il ne serait pas acceptable que les revenus du capital et de la propriété, effectivement perçus par les ménages qui, en ont la possibilité, puissent échapper, d'une manière ou d'une autre, à l'indispensable effort de solidarité nationale.

Je suis donc de ceux qui souhaitent, monsieur le ministre, qu'une nouvelle étape puisse être franchie dès cette année, et notamment avec la loi de finances de 1984, dans le sens d'une répartition plus équitable des prélèvements obligatoires.

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. Jean Anciant. Je le répète, il me paraît indispensable d'améliorer très sensiblement la qualité des informations en ce qui concerne les revenus, ce qui est la condition nécessaire à un véritable débat démocratique au niveau national. Il me paraît tout aussi indispensable de corriger les bases d'imposition de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales, de donner une juste place à l'imposition des patrimoines sous toutes ses formes, de faire du financement du système social un instrument de redistribution du revenu, enfin, de fixer clairement les règles d'une fiscalité des entreprises sans équivoque.

Monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, dans la politique courageuse qu'il entend mener et à laquelle nous accordons notre confiance, le Gouvernement doit avoir l'appui d'une majorité de Français. Il l'obtiendra d'autant plus facilement qu'il montrera une détermination sans faiblesse au niveau de sa politique de répartition du revenu national.

M. Raymond Douyère. C'est indispensable !

M. Jean Anciant. Vous nous avez apporté, monsieur le ministre, un certain nombre de précisions qui correspondent précisément à ces préoccupations.

La politique de gauche, vous l'avez dit, c'est aussi une politique de réduction des inégalités issues de toutes les formes d'exploitation de l'homme. Nous avons tout à gagner à le dire clairement aux Français et c'est finalement la France tout entière qui sera gagnante parce que plus solidaire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Germon, dernier orateur inscrit.

M. Claude Germon. « J'ambitionne de faire de mon pays la grande puissance industrielle qu'il devrait être » a déclaré M. le Premier ministre en engageant la responsabilité du Gouvernement la semaine dernière. Quel Français ne partagerait pas cette ambition ?

Notre industrie collectionne les paradoxes : elle est l'une des premières du monde et c'est cependant avec les grands pays industriels que nos échanges sont le plus lourdement déficitaires. Notre industrie est relativement fragile, par rapport à d'autres plus solides et pourtant notre pays est l'un de ceux où la production industrielle s'est le mieux maintenue alors qu'elle enregistre des chutes importantes en République fédérale d'Allemagne et aux Etats-Unis. La faiblesse de l'investissement depuis dix ans, le vieillissement de l'appareil productif, la disparition de nombreux secteurs industriels ont laissé le champ libre à l'envahissement de notre marché par les productions étrangères. Enfin, nos exportations reposent sur une base trop étroite, sur trop peu de créneaux et sont donc d'une grande fragilité.

Comment changer le cours des choses dans un monde en crise où les gouvernements recherchent des solutions dans la diminution de la consommation ? En d'autres termes, est-il possible de conduire une politique de développement industriel dans un environnement déflationniste ? C'est en tout cas indispensable si nous voulons que la France s'affirme comme une nation de premier plan et c'est possible sous certaines conditions.

Il nous faut tout d'abord poursuivre dans le sens des deux grandes orientations établies dès 1981. Nous devons donc, premièrement, promouvoir les projets d'avant-garde, tels que le plan électronique, où l'Etat joue un rôle moteur, et qui conditionnent la place de la France parmi les nations à haut niveau technologique.

Il nous faut, deuxièmement, soutenir, contre la division internationale sauvage du travail qui a déjà fait tant de dégâts, l'idée qu'il n'y a aucune industrie condamnée, mais qu'il n'y a que des techniques périmées. Le plan textile-habillement, par exemple, dont on mesure déjà les résultats positifs, en est une bonne illustration. Il s'agit de préserver, au mieux, de reconstituer, des industries en difficulté ou même en voie de disparition, fortes utilisatrices de main-d'œuvre, insérées dans le tissu régional, facteurs de l'aménagement du territoire et capables de tenir une place importante dans notre balance commerciale.

Ces deux axes — industrie de pointe et activité traditionnelle — ne s'opposent pas ; ils sont complémentaires et également indispensables.

Reste posé le problème de l'investissement productif pour lequel nous allons vous autoriser, monsieur le ministre, à prendre, par ordonnances, les mesures « de financement par l'épargne des actions engagées par l'Etat en faveur du développement industriel et du soutien de l'emploi ».

Monsieur le ministre, nous avons compris que tel était l'objet de l'emprunt obligatoire de 10 p. 100 dont le rendement attendu est de 14 milliards.

A quoi serviront ces 14 milliards ?

Nous avons cru entendre que les tenants d'une réponse exclusivement libérale au problème du déficit extérieur accepteraient bien l'idée que ce prélèvement constitue une ponction sur la masse monétaire et que le gel de ces 14 milliards contribue au refroidissement de l'économie. Nous savons fort bien où a conduit, dans le passé, ce mécanisme et à quelle chute de la production on assiste dans les pays qui appliquent aujourd'hui cette réponse libérale.

Par ailleurs, les Français, et d'abord les salariés qui sont prêts encore une fois à faire des sacrifices, ne comprendraient pas qu'on les appelle à un plan d'effort, si ce n'était pour renforcer les positions économiques de la France. Il faut que nous sortions plus forts de cette phase d'assainissement qui ne doit pas être comprise au plan de la production nationale comme une cure d'amaigrissement.

Cependant, nous savons bien que ces sommes très importantes ne peuvent pas être utilisées pour l'investissement de façon indifférenciée. En effet, la structure actuelle de notre industrie incapable de produire les équipements demandés, accroîtrait le déficit de nos échanges que nous voulons au contraire réduire. Ne faut-il donc pas rechercher la solution en utilisant une partie de ces 14 milliards à des projets économes en importations ? Ainsi nous pourrions museler notre appareil de production, en écartant les conséquences négatives. Il appartiendrait alors au ministre de l'industrie de faire des propositions de développement industriel qui tiennent compte de la contrainte extérieure.

S'agissant en revanche du secteur privé, les lois du marché c'est une affaire de définition d'objectifs et de volonté nationale.

S'agissant du secteur public, et notamment des grands projets, sont prépondérantes. Comment des chefs d'entreprise qui investissent peu sous des gouvernements dans lesquels la majorité d'entre eux se reconnaissent, investiraient-ils davantage aujourd'hui alors que l'on organise une diminution de la consommation ? N'y a-t-il pas au contraire à craindre une anticipation négative dans le sens d'un nouvel affaiblissement de nos capacités de production et donc de notre compétitivité ?

Je crois, comme notre collègue Christian Goux le disait au Premier ministre en venant apporter le soutien du groupe socialiste au Gouvernement, que la solution réside dans les mesures à prendre pour favoriser la production et la consommation nationales. « Les Français ne consomment pas trop, disait-il, ils ne consomment pas assez de produits français. »

Mais est-il possible, dans un monde de libre échange, de favoriser la consommation de produits français ? Il faut chercher la réponse chez nos voisins.

La République fédérale d'Allemagne passe pour libre échangiste et elle mène campagne bruyamment contre les mesures protectionnistes qu'elle croit décevoir chez les autres. Mais la réalité est sensiblement différente. Dans le cadre de la mission que m'avait confiée le Premier ministre sur la normalisation, j'ai étudié sur place le système allemand, extrêmement perfectionné, d'entraves techniques aux importations. Je n'ai pas ici le temps de l'expliquer, mais j'ai rédigé un rapport sur ce sujet.

Il ne suffit pas, pour vendre un produit en République fédérale d'Allemagne, qu'il soit conforme aux normes, mais il faut aussi qu'il soit reconnu comme tel, ce qui peut être à l'origine de difficultés techniques et administratives presque insurmontables. Cette reconnaissance est confiée à des laboratoires extrêmement puissants, les T. U. V. Un produit qui n'est pas passé par les T. U. V. n'a aucune chance d'être vendu en République fédérale d'Allemagne. A partir de là toutes les entraves sont possibles. Tel produit est déposé depuis sept ans, mais n'a toujours pas été analysé. Tel pulvérisateur bon marché est autorisé, à condition que l'on change le système en plastique contre un système en cuivre, rendant le produit plus coûteux : donc invendable.

On peut encore citer les exemples suivants :

Les règlements allemands imposent ainsi pour les appareils à pression fabriqués en France, mais destinés au marché allemand, des nuances d'aciers allemands, d'où nécessité d'importer en France la matière première allemande.

Des pancartes peuvent être apposées par des organismes officiels allemands sur les stands des exposants étrangers, dont les Français, indiquant qu'un matériel non homologué en R.F.A. ne peut être vendu dans ce pays. L'exposition d'un tel matériel peut être interdite.

Les instances officielles allemandes soulignent que l'homologation n'est pas obligatoire en R. F. A. Dans la réalité, la réglementation allemande est faite de manière telle qu'un entrepreneur allemand qui achèterait une machine étrangère non homologuée en R. F. A. s'exposerait à de graves difficultés. Il exige en conséquence de son fournisseur étranger cette homologation.

Les entreprises françaises se heurtent en R. F. A. non seulement à des normes, à des règles de sécurité, à des essais dont le coût est très élevé, 200 000 deutschemarks, par exemple, pour un détecteur à gaz français, dont la valeur commerciale est de 800 deutschemarks, à des délais longs d'obtention de l'homologation, mais également à des systèmes plus sournois tels des communautés d'intérêt — label R. A. L., association d'entreprises dans le bâtiment, etc. — qui gardent avec vigilance leur marché.

L'Italie utilise des systèmes différents. Sait-on par exemple que les textiles qu'elle nous vend ne correspondent pas toujours à la composition inscrite sur l'étiquette ? Depuis quelques temps, nos douaniers prélèvent des échantillons et les envoient aux laboratoires. Les vendeurs italiens permettent alors à l'acheteur français de déduire automatiquement de sa facture l'amende qui lui a été infligée. On le voit, on est loin du simple dumping. Mais nous avons la capacité d'y faire face.

En particulier, monsieur le ministre, nous aurions beaucoup à gagner si nous adoptions une loi directement inspirée de la loi allemande du 24 juin 1968 sur la sécurité du matériel technique, parfaitement conforme aux recommandations des organisations internationales. Nul doute que les effets sur notre balance commerciale seraient rapides et importants.

Cette action nécessaire doit s'ajouter à une plus grande vigueur dans la campagne nationale de persuasion pour que les Français achètent des produits français.

Il est en particulier inacceptable, du point de vue de l'intérêt national, de voir les grands distributeurs, tel Darty, pousser systématiquement les acheteurs vers des produits étrangers.

Bien que cela soit hors du champ législatif, nous verrions sans déplaisir se créer une association regroupant des syndicats, des organisations de consommateurs, des mutuelles, des collectivités, dont l'objet serait la reconquête du marché français et qui pourrait délivrer le label de la production française aux produits français et à ceux qui les distribuent.

Pour me résumer et pour conclure, à la question posée : est-il possible de conduire une politique de développement industriel en période de crise, au milieu de pays qui pratiquent la déflation ? Je réponds que non seulement c'est possible, mais que c'est même la seule issue.

Les moyens existent : ce ne sont pas ceux de l'isolement par la fermeture des frontières ; on sait qu'ils aboutiraient à un appauvrissement. Mais il ne faut pas être plus naïf que les autres. En relevant notre garde, nous pouvons reconquérir une part de notre marché, assainir l'équilibre de nos échanges, inciter à l'investissement, devenir plus compétitifs, progresser dans la bataille de l'emploi.

Nous ne doutons pas, monsieur le ministre, que ce sont les objectifs que vous poursuivez en nous demandant l'autorisation de légiférer par ordonnances. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mesdames, messieurs les députés, je remercie tous les intervenants et je vais m'efforcer de leur répondre brièvement, comme il se doit.

Pour commencer par M. d'Aubert, il me semble qu'il ne m'a pas écouté et il n'est pas là pour entendre ma réponse.

Il a parlé d'austérité « bête et méchante ». Ce sont deux adjectifs qui lui sont familiers et qu'il aurait pu appliquer à son propos tant celui-ci était excessif.

Je me contenterai, en espérant qu'il lira le *Journal officiel*, de lui répondre sur quatre points.

Premièrement, les aventures monétaires de la France n'ont pas commencé en mai 1981.

Deuxièmement, la détérioration des échanges extérieurs, de la France a été profonde de 1974 à 1977, puis a repris en 1979.

Troisièmement, je trouve qu'en ce qui concerne le social, les larmes de M. d'Aubert émanent plutôt d'un crocodile. *(Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Quatrièmement enfin, M. d'Aubert a dit que nous étions sous la main « de l'internationale ». Je ne relèverai pas le propos ; il serait injurieux s'il n'était pas grotesque.

M. François d'Aubert. Et M. Jobert ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Pareillement de M. Jobert, monsieur d'Aubert. D'ailleurs, ça rime ! *(Sourires.)*

M. François d'Aubert. Il était votre collègue au Gouvernement !

M. le président. Monsieur d'Aubert, je vous en prie !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je suis content que vous soyez revenu, Monsieur d'Aubert. Je rappelle que les aventures monétaires de la France n'ont pas commencé en mai 1981. Vous me permettez, à ce sujet, une longue énumération...

M. Raymond Douyère. Nécessaire et indispensable.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.... qui montre la difficulté de coexistence — je le répète — entre une République fédérale d'Allemagne « vertueuse », pour reprendre un terme à la mode, et la France telle qu'elle est.

Le 10 août 1969 : dévaluation du franc de 11,5 p. 100 ;

Le 18 décembre 1971 : réévaluation du deutschemark de 4,6 p. 100 ;

Le 19 mars 1973 : nouvelle réévaluation du deutschemark de 3 p. 100 ;

Le 29 juin 1973 : nouvelle réévaluation du deutschemark de 5,5 p. 100 ;

Le 19 janvier 1974 : première sortie du franc du serpent ;

Le 15 mars 1976 : après une brève rentrée, deuxième sortie du franc du serpent ;

Le 16 octobre 1978 : nouvelle réévaluation du deutschemark de 4 p. 100 ;

Le 24 septembre 1979 : nouvelle réévaluation du deutschemark de 2 p. 100...

M. Michel Debré. Arrêtons-nous là !

M. Gilbert Gantier. En quinze ans !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Oui ! en quinze ans, mais cela fait beaucoup. *(Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. François d'Aubert. Et vous, trois fois en deux ans !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous nous imputez trois dévaluations. Bien que je me sois efforcé, dans mon exposé, de laisser de côté les questions d'héritages, d'erreurs des uns et des autres, permettez-moi de vous rappeler que de mars 1979, date de création du S.M.E., à mai 1981, la différence d'inflation entre la France et la République fédérale d'Allemagne était de l'ordre de 12 p. 100. Voilà qui devrait vous rendre, monsieur d'Aubert, moins agressif et plus modeste dans vos propos ! *(Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.)*

Quant à la détérioration des échanges extérieurs, elle a été très nette entre 1974 et 1977. Elle a connu — et je m'en suis félicité à l'époque — un redressement entre 1977 et 1979. Mais elle a recommencé ensuite. Vous me citez l'exemple de la sidérurgie. Mais sa situation ne date pas de 1981. La France s'est réveillée, en ce qui concerne les perspectives du marché sidérurgique, quatre ans après l'Allemagne.

Quant à faire de l'ironie en ce qui concerne les entreprises du secteur concurrentiel, je vais vous rappeler un chiffre que je vous ai déjà donné. Les six entreprises que nous avons nationalisées ont distribué, entre 1977 et 1981, 3,4 milliards de dividendes — je m'en réjouis — mais elles n'ont demandé à leurs actionnaires que 1,5 milliard de francs d'argent frais en quatre ans alors que l'Etat actionnaire, lui, leur a apporté 6 milliards de francs en 1982 et 7 milliards en 1983. Je crois que cette comparaison est suffisamment éloquent pour vous demander, sur ce point encore, d'être plus discret dans vos interventions. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous avez eu le temps de vous exprimer, monsieur d'Aubert.

Troisièmement, vous dites : « Oh là là, le social ! » Dois-je vous rappeler, monsieur d'Aubert, que M. Giscard d'Estaing avait décrété en 1978 l'ouverture sociale mais que, s'il n'y avait pas et de changement de gouvernement, les travailleurs et les syndicats attendraient toujours ? Dois-je vous rappeler que vous-même, après avoir pleuré sur le social, vous déplorez les lois sur les droits nouveaux des travailleurs ? Dois-je vous rappeler la progression du S.M.I.C. et l'institution de la retraite à soixante ans ?

M. François d'Aubert. A crédit !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Même vos chiffres concernant le prélèvement respectif sur le secteur public et sur les ménages sont erronés : 24 milliards de francs sont prélevés sur les ménages et 41 milliards sur le secteur public.

Sous la main de « l'internationale », dites-vous ? Je m'étonne que vous teniez de tels propos à l'égard d'un ministre et d'un Gouvernement. Je peux vous rassurer ; aucun d'entre nous, croyez-moi, n'a la vocation du petit télégraphiste ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.)

Je reviens dans un climat d'air pur en reprenant les propos de M. Debré avec lequel je suis d'accord sur de nombreux points en ce qui concerne le diagnostic.

Il a présenté plusieurs remarques préalables.

Il a dit : « Le monde est en guerre ». Je n'ai jamais pensé autre chose.

Il a dit ensuite : « Un mécanisme est mauvais quand il nous commande. » Il faisait allusion au système monétaire européen. Mais, monsieur Debré, lorsque la France a décidé en 1956 de signer le traité de Rome, croyez-vous qu'elle l'ait fait parce qu'elle pensait qu'elle dominerait l'Europe ? Elle l'a signé pour deux raisons : d'une part, parce qu'elle a pensé, à l'époque, qu'il fallait ancrer la réconciliation franco-allemande ; d'autre part, — et la IV^e République, sur ce point, avait raison, elle avait, ainsi que les Européens d' alors, bien anticipé les choses — parce qu'elle estimait que c'était au niveau de l'Europe que nous pourrions répondre aux défis de notre époque. Elle l'a signé estimant que, indépendamment de cet idéal européen, de cette nécessité de l'union, chacun devrait défendre ses intérêts et qu'il devrait toujours y avoir un bon échange des intérêts bien conçus des pays.

M. Michel Debré. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Debré, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Michel Debré. S'il n'y avait pas eu, en 1958-1959, un redressement financier, le traité de 1956 eût contraint la France, sous la IV^e République, à peine envisagée l'ouverture de ce marché, à demander l'application d'une clause de sauvegarde généralisée. Voilà ce qui se passe quand il y a de mauvaises finances.

Je ne cherche pas la domination volontaire de notre pays mais d'un mécanisme international dont il faut être l'inspirateur si on ne veut pas en être le subordonné et le serviteur. Quand j'entends dire : « Il faut à tout prix respecter le système monétaire européen », je réponds : « Attention, le système monétaire européen est un mot. » Comme derrière tout mécanisme, comme derrière toute idéologie, qui sont des masques — c'est Karl Marx qui l'a écrit — il y a la réalité de l'intérêt national.

Or, je l'affirme une nouvelle fois : le système monétaire européen sera bon si nous avons des finances saines et un franc solide et il sera déplorable s'il doit permettre à une puissance étrangère, grâce à son économie plus forte, de nous imposer sa discipline économique et politique. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Debré, je constate que nous sommes en désaccord sur ce point. Vous dites que l'Europe sera bonne si la France la domine ; moi, j'estime qu'elle sera bonne si chacun de ses membres est un partenaire égal et en retire autant d'avantages qu'il n'apporte de contributions.

M. Marc Lauriol. Et les Anglais ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Or — et à ce propos je vous rejoins — le système est déséquilibré actuellement. J'y reviendrai en répondant aux remarques très intéressantes de M. Germon. L'Europe ne peut pas continuer ainsi.

Qu'il s'agisse de montants compensatoires, qu'il s'agisse de l'absence d'une politique économique extérieure commune, qu'il s'agisse de l'affrontement de discours hypocrites sur le libre échange à l'intérieur du Marché commun, cela suffit. Le Président de la République l'a déjà dit et je peux vous assurer qu'il saura en tirer les conséquences si nécessaire.

En ce qui concerne la compétitivité, vous avez eu, comme toujours, l'honnêteté de reconnaître que ce problème ne datait pas d'hier ni d'avant-hier.

S'agissant de l'endettement et de l'investissement, sur le diagnostic et sur l'objectif, je constate un certain accord entre nous.

Les trois objectifs que vous avez indiqués : maîtriser les finances publiques, dominer l'évolution des revenus nominaux, stimuler la productivité et donc, bien entendu, l'innovation et la compétitivité, s'imposent à tout gouvernement, quelle que soit son orientation idéologique et politique.

L'assainissement des finances publiques ? Nous l'avons commencé. Selon vous, si l'on additionne les déficits de l'Etat aux autres déficits, on arrive à un pourcentage important du produit national brut. Nous nous sommes engagés à limiter à 3 p. 100 du produit national brut le déficit budgétaire. C'est vrai en 1983 ; ce sera vrai en 1984. Nous nous sommes engagés à équilibrer les régimes de sécurité sociale. Les dispositions financières contenues dans le projet de loi d'habilitation le permettent et nous voulons résorber en deux ans le déficit des entreprises publiques, qu'il s'agisse des entreprises publiques du secteur public ou des entreprises publiques du secteur concurrentiel.

M. Gilbert Gantier. Y compris la S.N.C.F. ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous connaissez ces questions mieux que moi et vous savez très bien que si certaines entreprises du secteur concurrentiel connaissent des déficits cette année la faute ne peut pas en être attribuée à la gestion un an après les nationalisations. En réalité, ils tiennent non pas à des erreurs de gestion, mais à une situation particulièrement difficile, dans les domaines notamment de la chimie lourde et de l'aluminium. Nous sommes entrés dans cette voie. Vouloir aller plus vite serait confondre — et j'y reviendrai — désinflation et déflation, risque contre lequel plusieurs membres des deux groupes de la majorité ont mis justement le Gouvernement en garde. La désinflation : oui, la déflation, non !

La maîtrise des revenus ? Cet argument sera retourné contre moi, mais je vais vous le donner. L'année dernière, la hausse nominale des salaires a été la plus faible en France depuis dix ans. Cette année, les normes d'augmentation des revenus nominaux, qui ont été acceptées par les syndicats de salariés avec beaucoup de courage et par d'autres catégories sociales, devraient nous donner un taux d'augmentation nominale des revenus que nous n'avons pas connu depuis 1970.

Par conséquent, ne nous accusez pas de ne pas consentir un effort pour maîtriser les revenus. Nous ne pouvons pas aller plus vite. Pourquoi ? Parce que si nous l'avions voulu nous égorgerions les entreprises dont les marges brutes d'autofinancement par rapport au chiffre d'affaires sont déjà à leur plus bas niveau historique.

M. Francis Geng. Elles sont exsangues !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. L'orientation dans laquelle nous sommes est bien celle d'une maîtrise des revenus. Il faut d'ailleurs féliciter non pas le Gouvernement mais les salariés et leurs syndicats notamment — que l'on accuse souvent d'exagérer leurs pouvoirs — de la sagesse dont ils ont fait preuve tant pour les négociations salariales que pour l'appui qu'il nous ont apporté au moment du blocage des prix et que, j'en suis sûr, ils sont prêts à nous apporter aujourd'hui pour inciter à acheter davantage français.

Le Gouvernement de la gauche a peut-être ses faiblesses, mais il a aussi ses atouts !

Sa base sociale, même si elle regimbe parfois, lui fait confiance.

Et grâce à elle, on peut obtenir une sagesse collective que l'on n'avait jamais vue en France.

Enfin, troisième objectif visé par M. Debré : productivité en forte croissance.

Je crois qu'on ne peut pas établir un lien entre durée du travail et productivité. Si l'on calcule la productivité globale et si l'on tient compte des deux millions de chômeurs, la

productivité de la maison « France » s'abaisse considérablement. Deux millions de personnes sans rien faire ! Toutefois, je suis d'accord avec M. Debré, il faut plus de souplesse dans la gestion des horaires de travail. Ce sujet devra être discuté ; il faudra analyser l'environnement législatif du marché du travail et essayer de l'améliorer. Il y a trop d'offres d'emplois non satisfaites ; il y a trop de gens qui voudraient travailler à temps partiel et qui ne le peuvent pas encore, soit que les entreprises le refusent, soit que les ordonnances soient inadaptées.

Par conséquent — c'est ma conviction profonde — à croissance égale ou à non-croissance égale, il est possible de réduire le nombre de chômeurs de 100 000 à 200 000, si nous avons une politique plus active du marché du travail.

Vous avez ajouté, monsieur Debré : « Tant d'erreurs ont été commises depuis longtemps. » Oui ! Vous parlez, je parle de guerre économique. M. Giscard d'Estaing parlait de « croissance douce ». Ce n'était pas avec ce terme qu'on pouvait mobiliser une nation.

M. François d'Aubert. Et avec une croissance zéro ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous avons essayé la relance, sur le plan intérieur. Elle a montré ses limites. Nous en tenons compte d'une manière réaliste. Il faut absolument limiter notre endettement, assainir les finances publiques, dégager de l'argent pour les activités productives. C'est le sens des dispositions qui sont contenues dans ce projet de loi d'habilitation.

M. Lajoinie a eu raison de souligner que la rigueur ce n'est pas l'austérité pour les travailleurs. Il a rappelé les amendements déposés par son groupe. Je voudrais, à mon tour, lui rappeler — parce que je crois que c'est très important — ce que j'avais dit en commission des finances, en ce qui concerne les suggestions qui avaient été présentées par M. Parfait Jans.

Premièrement, pour l'emprunt obligatoire, l'impôt sur le revenu, qui servira d'assiette pour calculer le montant minimum de la souscription, sera déterminé avant déduction de l'avoir fiscal et des autres crédits d'impôt. C'est normal, puisque ce que l'on cherche est de déterminer le montant de l'impôt sur le revenu. Or l'avoir fiscal est un impôt déjà payé.

Deuxièmement, pour la contribution de 1 p. 100, qui financera le fonds de péréquation des régimes sociaux, il sera tenu compte du nombre d'enfants suivant la méthode socialement la plus équitable. Dans l'état actuel des choses — mais je me réserve de procéder encore à des consultations — il me semble qu'une déduction forfaitaire par enfant est le système le plus simple et le plus compréhensible. Son montant sera calculé de telle sorte que les familles aux revenus les plus modestes — encore qu'il y ait sept millions d'exonérés — parmi celles qui seront touchées, ne paieront pas une contribution excessive en comparaison avec leurs autres impositions.

Troisièmement, pour l'emprunt forcé et pour la contribution de 1 p. 100, il sera tenu compte des événements qui ont provoqué une baisse importante du revenu. C'est pourquoi pourront être dispensés du paiement de l'emprunt et de la contribution les redevables se trouvant dans la situation suivante : personnes décédées ou dont le conjoint ayant exercé une activité professionnelle est décédé ; personnes parties à la retraite depuis le 31 décembre 1981 pour l'emprunt, ou depuis le 31 décembre 1982 pour la contribution ; personnes ayant perdu leur emploi ou entrepreneur individuel ayant cessé son activité à la suite d'un règlement judiciaire ou d'une liquidation de biens depuis le 31 décembre 1981 pour l'emprunt ou depuis le 31 décembre 1982 pour la contribution ; personnes ayant été affectées par une invalidité sérieuse au cours des mêmes périodes.

Vous excuserez cette énumération un peu longue mais je tenais à être précis dans mes propos.

Enfin, je vous le répète, si cette contribution proportionnelle de 1 p. 100 apparaît au Parlement, après le débat sur la sécurité sociale, comme représentant pour le financement de la sécurité sociale un système plus juste et meilleur sur le plan économique qu'une cotisation assise sur les salaires, il va de soi que les revenus qui donnent lieu à prélèvement libérateur seront également affectés par cette cotisation.

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est une cotisation qui frappera tous les revenus issus soit du patrimoine, soit de l'activité.

Telle est la réponse que je tenais à apporter à l'intervention de M. Lajoinie en précisant bien ces quatre points qui avaient fait l'objet d'une discussion au sein de la commission des finances.

M. Planchon a insisté sur l'efficacité des mesures. J'ai dit moi-même comment concilier efficacité et solidarité. L'efficacité exige que l'on prélève ces sommes le plus vite possible. C'est pourquoi nous envisageons, en ce qui concerne la cotisation de 1 p. 100, de faire payer un acompte aux contribuables les plus aisés dès le mois de mai ou de juin. Plus vite ce prélèvement sera fait, mieux nous pourrions rétablir nos équilibres. Ces mesures qui, je le répète, ne sont pas agréables et s'inscrivent dans le contexte d'une double nécessité contradictoire — celle de la croissance pour développer l'investissement et celle de l'assainissement pour éviter d'accroître l'endettement — n'ont qu'un but : j'ai dit l'accroissement de notre marge de manœuvre, vous avez dit plus précisément que moi, monsieur Planchon, le desserrement de la contrainte extérieure. A parler de là, il me semble que vous nous avez fixé trois règles importantes. Premièrement, cette marge de manœuvre doit servir à retrouver au plus vite une croissance économique. J'en tire la conclusion que les entreprises françaises doivent être présentes au rendez-vous de la reprise si celle-ci se produit, qu'elles doivent donc avoir la capacité et la volonté de faire ce qu'il faut.

Deuxièmement, le refus de la régression sociale. C'est ce qui explique les exonérations tant pour la cotisation de 1 p. 100 que pour la souscription à l'emprunt.

Troisièmement, une Europe dynamique. J'en ai déjà parlé dans mon dialogue avec M. Debré. Nous sommes arrivés, je le crains, à un moment où il faudra, au conseil des ministres de l'Europe, appeler un chat, un chat.

Si le contrat de mariage de l'Europe est rompu, ou doit se réduire à l'échange d'un avantage agricole pour la France contre un avantage industriel pour l'Allemagne, non seulement ce n'est pas une ambition, mais encore le marché n'est plus équilibré. En effet, dans le domaine agricole, nous n'avons plus les possibilités que nous avions il y a quelques années. Les montants compensatoires positifs accroissent la profitabilité des agricultures allemande et hollandaise aux dépens de l'agriculture française, ce que nous ne pouvons tolérer.

Nous pouvons apporter notre contribution à cette Europe, mais à condition qu'elle soit dynamique. Je ne crois pas que l'affaire Thomson-Grundig soit un bon exemple pour montrer la volonté allemande de coopération.

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. Michel Debré. C'est même un mauvais exemple !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. L'Europe est menacée par deux risques, soit la domination d'une superpuissance, soit au contraire une communauté réduite aux caquets. (*Rires sur de nombreux bancs.*) Nous ne voulons ni de l'une, ni de l'autre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Anciant, pour sa part, a bien souligné la problématique de la protection et de la redistribution sociale en période de croissance faible. Il a soulevé quatre questions dont nous aurons l'occasion de reparler comme il l'a souhaité lui-même, rejoignant ainsi le désir exprimé par la commission des finances dans son ensemble.

Premièrement, l'évaluation des bases d'imposition. Je passerai sur les progrès qui ont déjà été réalisés ; je rappellerai qu'à un récent conseil des ministres, nous avons engagé une réforme des pénalités. Je crois quand même qu'une meilleure connaissance des revenus non salariaux est un élément indispensable, d'une part, pour persuader les salariés, et notamment les cadres, qu'ils ne sont pas défavorisés par rapport aux non-salariés qui ont fait les mêmes études ou qui ont la même carrière qu'eux, et, d'autre part, pour lutter contre les causes structurelles de l'inflation. A cet égard, les travaux du centre d'études des revenus et des coûts sont intéressants ; ils doivent être approfondis.

Vous avez vous-même fixé le tempo, monsieur Anciant. Il n'est pas possible du jour au lendemain de changer les choses sans les brutaliser et aboutir à des injustices de traitement. Mais soyez assuré que nous progresserons dans la connaissance de ces revenus non salariaux car, je le répète, nous en avons besoin non seulement pour des raisons d'équité fiscale mais également pour lutter contre les causes structurelles de l'inflation.

De même, il reste à trouver, dans notre fiscalité, un équilibre entre ce que l'on demande au patrimoine et ce que l'on demande au revenu.

Evidemment, l'histoire fiscale de la France évoque de mauvais souvenirs et les Français éprouvent une allergie certaine envers un impôt que je ne nommerai pas. Mais je crois que chaque point doit être bien réfléchi car il est inimaginable d'avoir une fiscalité déséquilibrée. Or la nôtre l'est.

Troisièmement, je partage tout à fait votre observation sur les cotisations sociales.

Une étude publiée il y a deux ans montrait que, pour un revenu d'activité de 100 francs, c'était l'ouvrier qui était le plus pénalisé. Quand on additionnait l'impôt direct et les cotisations sociales, on s'apercevait que c'était lui qui payait le plus. Donc ce système n'est pas bon. C'est pour cette raison qu'il faut revoir et l'assiette des cotisations sociales et la philosophie même des prélèvements. Ce problème se trouvera au cœur du débat sur la sécurité sociale.

Enfin, pour ce qui est de la fiscalité des entreprises, notre action devra être dirigée dans deux sens : non seulement mieux contrôler le dégelage du bénéfice fiscal mais aussi faciliter la consolidation des bilans et autres instruments qui permettraient à nos entreprises de mieux se défendre sur un marché qui, que cela nous plaise ou non, est devenu mondial.

M. Germon, quant à lui, s'est attaché à deux points très importants et a exprimé sa crainte de voir la phase d'assainissement se traduire par une renonciation au sursaut industriel.

Il y a des priorités technologiques à respecter. Elles le seront.

Il y a des secteurs traditionnels à rénover dans l'esprit que vous avez indiqué, monsieur Germon. Vous me fournissez, d'ailleurs, l'occasion de dire que, effectivement, le plan textile a donné de bons résultats. A ceux qui croyaient qu'il s'agissait d'une industrie qui devait être abandonnée à d'autres dans le cadre de la division internationale du travail, des entreprises françaises ont répondu.

Stimulées par la déduction des cotisations sociales, ayant recours aux prêts du Crédit national et autres prêts permettant de moderniser leur technologie, elles sont aujourd'hui à même de produire dans des conditions telles qu'elles sont compétitives sur le marché international.

Il s'agit donc là d'un signe encourageant même s'il est partiel. Il montre la voie dans laquelle, comme vous l'avez indiqué, nous devons continuer.

Vous vous demandez à quoi servira l'emprunt obligatoire. Je vous répons franchement : il servira à financer les investissements inscrits au budget de 1983. Est-ce que cela sera suffisant ? C'est là où le pilotage automatique est nécessaire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la désinflation, oui ; la déflation, non ! C'est pourquoi des disponibilités seront dégagées dans la politique conjoncturelle, en faveur des économies d'énergie, du bâtiment, des travaux publics, des entreprises publiques qui se verront, en cas de besoin, allouer des dotations en capital supplémentaires et des fonds salariaux qui seront abondés. Ainsi nous soutiendrons non seulement la conjoncture — ce qui est important — tout en évitant que la désinflation n'entraîne un affaiblissement supplémentaire des structures de notre industrie du bâtiment, mais encore l'investissement porteur d'avenir.

Vous vous êtes demandé à la fin de votre propos, rejoignant dans une certaine mesure celui de M. Debré : « Sommes-nous armés pour la compétition ? » Il ne faut pas en effet, et vous avez raison, que la France pêche par excès de naïveté ou par excès de fidélité à une Europe qui ne jouerait pas le jeu

Deux éléments très importants méritent de retenir notre attention : premièrement, la normalisation comme facteur de stimulation de la recherche et d'innovation, mais aussi de protection de notre industrie et, deuxièmement, le comportement des consommateurs. Il y a en France une forme de consumérisme qui tourne le dos au patriotisme le plus élémentaire. Il faut quand même qu'à qualité égale et à prix concurrentiel, les Français n'aient pas le snobisme d'acheter étranger. C'est pourquoi le secrétariat d'Etat à la consommation engagera, avec le soutien des organisations syndicales qui me l'ont promis, une campagne pour un contre-snobisme, pour un véritable patriotisme, celui qui consiste à préférer le produit français lorsqu'il est adapté et lorsqu'il est à un bon prix. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Vis-à-vis de l'Europe, nous devons nous en tenir à deux principes simples. Il est intéressant que vous sachiez ce que nous exigeons — et ce que nous avons déjà exigé — d'elle : premièrement une attitude commune vis-à-vis de l'extérieur ; nous voulons que la Communauté parle d'une seule voix en matière de politique économique extérieure, qu'elle sache ne pas céder aux pressions inadmissibles de l'économie dominante, et inciter le Japon à prendre ses propres responsabilités au niveau de puissance qu'il détient aujourd'hui. Sans politique économique extérieure commune, il ne peut pas y avoir d'Europe valable pour nous.

M. Michel Debré. Hélas, vous rêvez !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. S'agissant des pratiques existantes à l'intérieur du marché commun, j'ai déjà dit, il y a quatre mois, à mes collègues ministres des finances — et le Président de la République l'a réaffirmé solennellement — : « Si vous voulez discuter des obstacles à l'échange des marchandises, des biens et des services à l'intérieur du marché commun, topions-là, mettons tout sur la table. » Nous attendons toujours. Cela prouve bien, par parenthèse, que les procès faits injustement à la France à propos de son prétendu penchant protectionniste ne sont pas justifiés. Il y a le protectionnisme ouvert, agressif. Nous y avons parfois succombé. Et il y a le protectionnisme caché, hypocrite et, ô combien efficace, dont nous avons et dont vous avez mesuré, en établissant votre rapport, les différents aspects.

Je terminerai sur les propos tenus par votre rapporteur général en le remerciant à nouveau de son soutien et de la brillante explication qu'il a fournie sur la situation et sur la politique du Gouvernement.

L'application rapide, ferme et complète des mesures, je l'illustre par l'acompte qui permettra que le maximum de prélèvements soient effectués aux mois de mai et juin prochains. Dans ces conditions, si la reprise s'amorce, notre économie ne sera pas freinée par des prélèvements qui ne seraient pas opportuns eu égard à la conjoncture.

Quant aux prix, une politique contractuelle a été mise en place et je vous renvoie aux sanctions que nous avons prises il y a quelques jours. Sur ces sanctions, je me dois cependant de dire un mot sans abuser de votre patience. Certains professionnels ont prétendu que nous clouions au pilori certaines professions. Pas du tout ! Des accords ont été passés avec certaines professions. Rien n'est plus clair qu'un accord. Comment ne pas passer d'accord là où la concurrence ne joue pas ? L'expérience a été tentée avec M. Monory de libérer les prix des services. Le C.E.R.C. a mesuré le résultat. Ce Gouvernement, lui, se prononce, en accord avec les professions, sur une certaine norme de prix qu'il demande à celles-ci de faire respecter par leurs mandants. S'ils ne s'exécutent pas, nous intervenons. Lorsque certaines professions affichent des coefficients de fraude de l'ordre de 20 p. 100, les modalités de l'accord sont modifiées, car ce pourcentage est exagéré. Si, dans d'autres professions, le pourcentage de fraude varie de 7,5 à 10 p. 100, nous pénalisons. Autrement dit, nous faisons en sorte que la politique contractuelle soit respectée. Le choix pour les intéressés est simple : il se situe entre la taxation et la politique contractuelle. Je refuserai toujours, pour ma part, de revenir à une prétendue liberté des prix qui, dans ces secteurs, consiste, pour l'intéressé, à fixer librement ses prix sans que le consommateur puisse se rendre compte et dispose de moyens de comparaison suffisants. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

La conclusion du rapporteur général résume les quatre lignes de conduite de l'action gouvernementale sans lesquelles les mesures quantitatives que nous vous proposons n'auraient pas de chance d'atteindre leur but. Il a été parlé de l'action contre les causes structurelles de l'inflation. Comment demander aux salariés, parfois aux plus modestes d'entre eux, une contribution à l'effort national si, par ailleurs, nous ne nous attaquons pas à toutes les rentes de situation et à tous les privilèges ?

Deuxièmement, l'amélioration des aides à l'industrie. A l'exception des aides au commerce extérieur auquel il est très difficile de toucher pour des raisons compréhensibles actuellement, je m'engage à fournir, pour toutes les aides, un rapport, ou à venir devant votre commission pour en examiner l'utilité.

Ne vaudrait-il pas mieux remplacer ces aides très nombreuses et très coûteuses par un crédit d'impôt ou par un allègement des charges ? Quelle est leur utilité ? Des rapports ont déjà été établis. J'en fais la synthèse et, dans quelques semaines, lorsque votre commission le souhaitera, nous pourrions en parler.

Troisièmement, la productivité des administrations. C'est un problème fondamental. M. Debré en a parlé aussi. Je note quand même que le budget pour 1983 qui vous a été présenté par M. Fabius avait limité la croissance des dépenses de fonctionnement à 8 p. 100, alors que les dépenses d'avenir croissaient de 22 p. 100. Mais alors que nous demandons au pays tout entier un effort de rigueur pour limiter nos achats à l'étranger, stopper la course funeste de l'endettement, il faut que l'Etat donne l'exemple et que son train de vie se réduise à la mesure des services qu'il rend à la population et seulement à ceux-ci. Je vous présenterai des propositions drastiques avec M. le secrétaire d'Etat chargé du budget en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et les recrutements de fonctionnaires.

Croyez-moi, le pays ne comprendrait pas qu'on lui demande cet effort si, parallèlement, nous n'arrivions pas à gérer cet immense patrimoine humain au mieux des intérêts de la collectivité. Chaque franc qui sera transféré à l'investissement sera un franc qui nous rapprochera du succès et de la sortie de la crise.

M. Francis Geng. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

Quatrièmement, ne pas « déresponsabiliser » les partenaires sociaux. M. Bérégofoy et moi allons les recevoir. Ils auront leur mot à dire dans ce vaste débat sur la sécurité sociale qu'a voulu M. le Premier ministre. Je rappelle, en l'absence de M. Bérégofoy, de quoi il s'agit. Nous avons une multitude de régimes sociaux. Ils doivent être gérés par les représentants des assurés sociaux, être autonomes et donc responsables. Ces régimes sociaux sont divers. Les contributions ne correspondent pas toujours aux attributions. Il existe des inégalités entre ces régimes. C'est à la représentation nationale, au moyen d'un livre blanc, de prendre acte chaque année de l'évolution des régimes sociaux et d'indiquer les orientations, soit pour comprimer la dépense, en soignant aussi bien d'ailleurs, soit pour trouver les recettes nécessaires, mais en pleine connaissance de cause, c'est-à-dire en sachant ce qu'est notre protection sociale, qui en bénéficie et qui la paie.

Cette idée du Premier ministre sera réalisée dès la présente session, et je pense que grâce à ce livre blanc, grâce à plus de transparence dans la protection sociale, nous arriverons à maintenir — ce que les autres pays ne font pas — un régime élevé de protection sociale, sans pour autant gaspiller l'argent.

La difficulté actuelle de la politique économique, en France comme dans tous les pays, c'est que l'on ne peut négliger ni le court terme, car nous pouvons risquer un accident de la route, ni le long terme. Concilier les deux, c'est ce à quoi nous allons nous efforcer.

Les mesures qui sont prévues par ce projet de loi d'habilitation sont marquées par l'obsession du court terme, mais ne croyez pas que pour autant nous en oublions le long terme, c'est-à-dire un meilleur climat social dans les entreprises, une participation de tous à l'effort collectif, le développement de

l'investissement et de la recherche qui sera la source de la compétitivité. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le monde est difficile, il s'agit d'une guerre économique : nous devons la gagner, nous pouvons la gagner. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Christian Goux, président de la commission. Je voudrais informer mes collègues que la commission des finances se réunira à vingt et une heures quinze pour examiner les amendements nouvellement déposés.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1401 autorisant le Gouvernement à prendre par application de l'article 38 de la Constitution diverses mesures financières (rapport n° 1416 de M. Christian Pierrat, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN.

